Nations Unies A/69/PV.85

Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

85e séance plénière
Jeudi 16 avril 2015, à 10 heures
New York

Président : M. Kutesa. . . . . (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 112 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/69/291/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront qu'à sa 32e séance plénière, tenue le 29 octobre 2014, l'Assemblée générale a élu 13 membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2015. Les membres se souviendront également qu'à sa 68e séance plénière, tenue le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale a élu trois membres du Comité pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2015. Les membres se souviendront en outre que par sa décision 2014/201 B du 17 novembre 2014, le Conseil économique et social a reporté la présentation de la candidature d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique et de trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2015.

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/69/291/Add.2. Comme il est indiqué dans ce document, le Conseil économique et social, par sa décision 2015/201 B du 8 avril 2015, a présenté la candidature du Portugal afin de pourvoir, par voie d'élection par l'Assemblée générale, un siège pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer le Portugal élu membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat prenant effet le 16 avril 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que le Conseil économique et social a décidé de reporter de nouveau à une date ultérieure la présentation de la candidature de trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États en vue de leur élection par l'Assemblée générale : un membre pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée et venant à expiration le 31 décembre 2015; et deux membres pour des mandats prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2017. Le Conseil a également décidé de reporter la présentation de la candidature d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2017.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 112 a) de l'ordre du jour.

Point 113 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/69/107)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que, à sa 64e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note de la nomination de la Fédération de Russie, la Namibie, le Paraguay et la République centrafricaine au Comité des conférences pour une période de trois ans prenant effet le 1er janvier 2015. Les membres se rappelleront également que, à sa 79e séance plénière, le 2 février 2015, l'Assemblée a pris note de la nomination de la France au Comité des conférences pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2017. Les membres se souviendront en outre que, à sa 84e séance plénière, l'Assemblée a pris note de la nomination de Sri Lanka au Comité des conférences pour un mandat prenant effet le 2 avril 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017 et de la nomination au Comité de l'Autriche pour remplir le mandat du Danemark restant à courir, à compter du 2 avril 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016. Les membres se souviendront également qu'un siège revenant aux États d'Asie et du Pacifique, pour une période commençant le jour de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2017, reste vacant.

Sur la recommandation du Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, j'ai nommé Bahreïn membre du Comité des conférences pour un mandat prenant effet le 16 avril 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 113 f) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 29 et 109 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745)

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'ouvrir la séance plénière et le débat commun d'aujourd'hui, qui sont consacrés à l'un des aspects essentiels des travaux de l'ONU. Je félicite M. Olof Skoog et la délégation suédoise qui viennent d'assumer l'importante tâche que constitue la présidence du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix au cours de ce qui sera une année significative pour le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Je remercie également M. Antonio de Aguiar Patriota et la délégation brésilienne de la compétence avec laquelle ils ont assuré la présidence du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix l'an dernier.

La consolidation de la paix constitue l'un des principes de base de nos efforts collectifs pour instaurer une paix et une stabilité durables dans les situations d'après-conflit. Comme indiqué dans la lettre de 2014 du Secrétaire général (A/69/553, annexe), la

consolidation de la paix est au cœur même de ce que l'ONU accomplit dans les pays sortant d'un conflit. L'histoire a montré que les communautés et les pays touchés par des conflits subissent des pertes sévères et intolérables qui nécessitent parfois des décennies d'attention soutenue pour être surmontées. Limiter le risque de reprise des conflits est l'un des défis les plus difficiles et les plus complexes auxquels est confrontée la communauté internationale.

La nécessité d'un engagement durable dans les zones sortant d'un conflit s'est fait jour suite à l'épidémie du virus Ebola l'an dernier. Les dividendes de la paix durement acquis au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée ont été soudainement et inopinément mis en péril en raison de cette épidémie sans précédent. En l'espace de quelques mois, les progrès importants qui avaient été réalisés dans des domaines vitaux, comme la sécurité, la gouvernance, la stabilité politique, la cohésion sociale et le relèvement économique, ont été compromis. Je félicite la Commission de consolidation de la paix des efforts qu'elle a déployés en faveur des pays les plus touchés, et je remercie les États Membres de la solidarité constante dont ils ont fait montre à l'égard des peuples de l'Afrique de l'Ouest. Je salue également les gouvernements des pays les plus touchés de leurs efforts inlassables pour maîtriser l'épidémie.

Comme le montrent clairement les deux rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui, aussi bien la Commission de consolidation de la paix que le Fonds pour la consolidation de la paix ont enregistré des progrès notables en 2014, y compris de précieuses contributions en dehors des six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. La toute première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix fut, quant à elle, une initiative particulièrement réussie qui a donné des résultats positifs.

Cette année, le dispositif de consolidation de la paix va être soumis à un examen complet, ce qui constitue un événement majeur près de 10 ans après sa création. Comme l'Assemblée le sait, le processus d'examen a été lancé en décembre sur la base de l'important travail préparatoire réalisé par la Commission de consolidation de la paix. Un Groupe d'experts consultatif est actuellement en train de mener un certain nombre d'études de cas, ainsi qu'un examen des politiques et des institutions. Il devrait soumettre ses conclusions et ses recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale avant la fin du mois de juin. Les États Membres examineront les conclusions par le biais d'un processus intergouvernemental qui devrait s'achever par une décision conjointe du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale avant la fin de l'année. Je me réjouis de l'échange de vues organisé aujourd'hui, et remercie l'Assemblée de son aimable attention.

Je donne à présent la parole au représentant du Brésil, Président sortant de la Commission de consolidation de la paix.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, j'ai le plaisir de présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session, publié sous cote A/69/818. Le rapport reflète la palette des politiques et des activités relatives à un pays donné que la Commission de consolidation a entreprises en 2014, qui a été une année productive, au cours de laquelle plusieurs processus importants ont été menés à bien et de nouvelles perspectives thématiques et de partenariat envisagées.

Tout d'abord, je tiens à rendre hommage aux collègues qui dirigent les activités que la Commission mène dans certains pays ainsi qu'au Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience pour leur dévouement et leur engagement, de même qu'aux collègues représentant les pays concernés pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin d'harmoniser les points de vue de leurs capitales respectives avec celles émanant de New York.

Je tiens à souligner certains éléments spécifiques du rapport qui méritent une attention particulière de la part de l'Assemblée générale. Premièrement, le travail de la Commission au cours de l'année écoulée a une fois de plus confirmé que son potentiel en tant que plateforme permettant de tirer profit du poids politique de ses membres en vue de consolider la paix doit être exploité encore davantage. La manière dont la Commission peut se servir encore plus de ses atouts politiques a été manifeste dans la position collective et déterminée qu'elle a prise dans les premiers stades de l'épidémie d'Ebola. La Commission s'est employée à inciter la communauté internationale et les autres entités du système des Nations Unies à se concentrer sur les risques que la crise faisaient peser sur les gains obtenus en matière de consolidation de la paix dans les trois pays les plus touchés. Les mandats des initiatives de relèvement après la crise de l'Ebola menées par l'ONU incluaient donc certains domaines identifiés par la Commission, et méritant une attention particulière

dans les stratégies de relèvement et les programmes d'appui globaux.

Deuxièmement, la Commission est particulièrement bien placée pour promouvoir une plus grande harmonie entre les dimensions sous-régionales, régionales et internationales de l'intervention après-conflit. Par conséquent, l'un des domaines prioritaires de la Commission pendant l'année écoulée a été de faire participer activement ses membres africains et d'établir des partenariats solides et dynamiques avec les organisations régionales et sous-régionales africaines. Notre expérience, de la Guinée-Bissau à la République centrafricaine en passant par le Burundi, confirme qu'une meilleure cohérence régionale et sous-régionale est un facteur clef de l'appui aux efforts de consolidation de la paix. Tout en continuant à prendre en compte perspectives régionales et sous-régionales dans l'action de la Commission, nous continuerons de renforcer la pertinence et le poids de sa collaboration avec les pays.

Troisièmement, en 2014, la Commission de consolidation de la paix a tenu sa première session annuelle pour déterminer les aspects où il est nécessaire d'élargir les politiques intergouvernementales en vue d'aider les pays à réduire les risques de conflit. Puisqu'elle continue d'envisager divers moyens de garantir un financement prévisible à la consolidation de la paix, il était essentiel que la Commission se concentre sur la mobilisation des ressources nationales et sur la lutte contre les flux financiers illicites afin d'identifier les domaines d'intervention potentiels nécessitant une action individuelle et collective de la part des États Membres. Le problème que posent les flux financiers illicites et les obstacles systémiques similaires dans les politiques intergouvernementales liées au financement de consolidation de la paix met en évidence l'interdépendance entre les initiatives sécuritaires, institutionnelles et socioéconomiques dans la promotion de la paix. La Commission continuera de vouloir promouvoir une plus grande cohérence et une meilleure synergie des politiques et des actions s'agissant des aspects politique, de sécurité et de développement de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, la dimension sexospécifique de la consolidation de la paix mérite notre attention constante et notre engagement indéfectible. Tout en subissant les conséquences tragiques de conflits violents, les femmes sont également des agents essentiels de la transformation sociale dans les sociétés qui sortent d'un conflit. L'événement spécial que la Commission a organisé en collaboration avec ONU-Femmes en septembre 2014 a mis en lumière certaines initiatives locales de consolidation de la paix menées par des femmes dans divers contextes. Cette année, la Commission continuera de chercher les moyens concrets d'intégrer dans ses activités de collaboration avec les pays une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

Cinquièmement, définir et améliorer la nature et la portée de sa fonction consultative auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale est resté le principal objectif de la Commission en 2014. La Commission est particulièrement bien placée pour compléter le travail de ces deux organes en veillant à ce que le développement socioéconomique sans exclusive contribue à la paix et à la sécurité et réduise le risque d'émergence ou de reprise d'un conflit violent. La fonction consultative auprès des deux organes principaux – le Conseil et l'Assemblée – doit permettre de renforcer l'engagement intégré et à long terme de l'ONU et des autres acteurs internationaux et régionaux pour les pays qui sortent d'un conflit. À cet égard, l'accent particulier porté à la transition des missions des Nations Unies traduit un enseignement de l'expérience de la Commission, à savoir que, bien qu'une diminution de l'attention du Conseil puisse être considérée comme un signe positif dans un pays sortant d'un conflit, la mise en place de capacités et de ressources nationales durables est un processus à long terme qui nécessite un leadership national fort et un appui soutenu de la part de la communauté internationale. La nature et la portée de cet appui sont des domaines auxquels l'Assemblée générale peut et doit contribuer grâce à son pouvoir de rassemblement et de décision.

Sixièmement, enfin, la section du rapport sur les conclusions et le futur programme de travail montre la voie à suivre pour la Commission en 2015. Le futur programme de travail reflète la volonté de la Commission de poursuivre les principales démarches thématiques et de collaboration avec les pays qui ont été lancées en 2014, garantissant ainsi une continuité en matière d'orientation et de cohérence dans sa démarche.

Conformément à la résolution 65/7 de l'Assemblée générale et à la résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité, la Commission a su tirer profit de la présentation du rapport annuel qui lui a été demandé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur les progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations formulées lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2010, et a

entamé les préparatifs du deuxième examen quinquennal requis par ces deux organes principaux, qui aura lieu cette année. L'objectif des travaux préparatoires était de renforcer la participation des États Membres par de nombreuses consultations sur les buts, la portée, la méthode et les modalités de l'examen, avec toutes les parties. Lors des travaux préparatoires, les États Membres ont été unanimes à penser que les problèmes rencontrés par les pays sortant d'un conflit devaient être placés au cœur de l'examen de 2015. Il a donc été proposé que l'examen s'appuie sur des études de cas de différents pays.

La Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ayant été créés en 2005 sur la promesse qu'une aide serait apportée aux pays pour les empêcher de retomber dans la violence, les États Membres ont estimé que cette promesse initiale devait être le point de départ de l'examen. Le protocole d'examen, élaboré à l'origine au sein de la Commission dans le cadre de consultations puis approuvé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, devrait aider à identifier les zones de progrès et les lacunes qui restent à combler en matière d'assistance internationale aux pays qui sortent d'un conflit.

L'espoir était que la conception en deux étapes de l'examen, au cours duquel un Groupe d'experts consultatif effectuerait les études de cas de différents pays et soumettrait pour examen des recommandations pratiques et concrètes à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, permettrait de garantir que les deux organes principaux seraient en mesure de prendre une décision éclairée sur l'avenir du dispositif global de consolidation de la paix de l'ONU. Ce dispositif est constitué des trois composantes établies en 2005, ainsi que de toutes les autres entités opérationnelles compétentes de l'ONU qui contribuent à instaurer une paix durable et pérenne grâce à divers outils politiques et programmatiques. À cet égard, je tiens à terminer cette présentation en rendant hommage au rôle rempli par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, par le Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco et par son prédécesseur, M^me^ Judy Cheng-Hopkins, ainsi que par leurs équipes, pour épauler les travaux et activités de la Commission au cours de l'année écoulée.

Nous continuerons de compter sur l'appui du Bureau dans les efforts que nous faisons pour atteindre les objectifs de la Commission, ainsi que sur sa gestion compétente du Fonds pour la consolidation de la paix. Grâce aux travaux entrepris par la Commission et par le Fonds, les synergies et la complémentarité entre les dimensions politiques et programmatiques de la consolidation de la paix devraient permettre à nos investissements dans les pays concernés de gagner en efficacité.

La route qui mène à la cicatrisation des blessures de la guerre et à la reconstruction des institutions qui permettent d'assurer la sécurité, la justice, la prestation des services de base et la création de débouchés économiques, ainsi que de protéger les droits fondamentaux, est longue et semée d'énormes embûches. Je suis convaincu que les efforts de l'ONU dans ce domaine doivent rester axés sur l'être humain. Nous devons accorder une écoute active aux voix des populations les plus touchées par les conflits violents. Leurs expériences et leurs besoins doivent nous servir de guide et d'orientation. Je suis sûr qu'en 2015, sous la direction de la Suède et de son ambassadeur, Olof Skoog, et avec la détermination inébranlable de ses États membres, la Commission de consolidation de la paix sera le théâtre de ce partenariat. J'espère également que l'examen en cours générera des recommandations pratiques et insufflera la dynamique politique nécessaire pour adapter et orienter la Commission dans ce but.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Suède, Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Skoog (Suède), Président de la Commission de consolidation de la paix (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, pour le leadership, l'énergie, la détermination et l'engagement sans faille dont il fait preuve en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix l'an dernier. Lui succéder sera effectivement extrêmement difficile, mais je suis heureux qu'il reste Vice-Président de la Commission.

Le débat annuel que l'Assemblée générale consacre à la consolidation de la paix revêt une importance particulière cette année. Au regard du nombre probablement record de grandes conférences des Nations Unies portant sur des défis mondiaux critiques et de plus en plus complexes au organisées au cours d'une seule année, nous devons saisir l'occasion pour débattre de la manière dont l'ONU peut être mieux outillée pour y faire face. Cela inclut l'amélioration de l'appui aux pays qui sortent d'un conflit et qui s'engagent

sur la voie de la paix et du développement durable. Cela inclut également, comme Antonio de Aguiar Patriota vient de le mentionner, une approche axée sur l'être humain, dans le cadre de laquelle nous écoutons ceux qui sont les plus touchés par le conflit.

La Commission de consolidation de la paix va devoir s'atteler à des tâches importantes et urgentes : le relèvement après l'Ebola, le retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria et ses complications et répercussions, les processus politiques qui peuvent et qui vont susciter des tensions voire la reprise de conflits, et un programme de développement socioéconomique très important qui est encore très loin d'être achevé dans de nombreux pays. Mais 2015 est également l'année où nous allons devoir faire le bilan des accomplissements de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création.

À l'origine, telle qu'elle était présentée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), la création de la Commission de consolidation de la paix répondait à des motivations très simples : aider plus efficacement les pays à réussir la transition de la guerre à une paix durable et combler une faille institutionnelle du système des Nations Unies, notamment en améliorant la planification stratégique, en aidant les pays à renforcer leurs institutions nationales, en garantissant un financement prévisible et adaptable, en améliorant la coordination des activités internationales postérieures au conflit, et en fournissant une nouvelle tribune intergouvernementale diversifiée pour assurer une plus grande cohérence de l'appui et maintenir plus longtemps l'attention politique.

Il est évident que ce travail n'est pas encore achevé. Mais cette vision conserve toute sa pertinence aujourd'hui, et en œuvrant ensemble, nous pouvons continuer d'avancer pour atteindre ces objectifs cette année. Pour 2015, nous avons initialement fixé quatre grandes priorités pour la Commission de consolidation de la paix.

La première de nos priorités est l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Un groupe consultatif de haut niveau procède actuellement à des études de cas. Nous attendons avec intérêt d'en connaître les conclusions car elles contribueront grandement au processus intergouvernemental cet automne. En tant que Président, nous entendons agir comme des facilitateurs et assurer une participation et une adhésion amples au processus d'examen. Dans mon esprit, cet examen doit être relié aux autres examens en cours cette année, comme ceux consacrés à la résolution 1325 (2000) et aux opérations de maintien de la paix.

Notre deuxième priorité, c'est la consolidation de la paix dans le cadre du relèvement après l'Ebola. Comme l'a dit le Président, les trois pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola – le Libéria, le Sierra Leone et la Guinée – sont tous inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La situation épidémiologique s'améliore à présent, et nous avons l'espoir que le nombre de cas sera bientôt de zéro, mais nous devons nous assurer que les priorités de la consolidation de la paix sont prises en compte dans les efforts de relèvement, notamment la nécessité d'accélérer l'appui au renforcement des capacités institutionnelles. La semaine dernière, je me suis rendu dans la région, où j'ai réalisé à quel point il importe d'intégrer la consolidation de la paix dans les plans de relèvement. Après la séance d'aujourd'hui, j'irai à Washington pour participer à la réunion de printemps de la Banque mondiale sur le relèvement après l'Ebola, où j'entends évoquer ces mêmes arguments.

Notre troisième priorité, c'est l'appui aux organisations régionales et la coordination de notre action avec la leur, notamment l'Union africaine. En faisant fond sur les travaux initiés par mon prédécesseur l'an dernier, nous devrions approfondir le dialogue avec les organisations régionales pour déterminer comment nos divers avantages relatifs peuvent être exploités au mieux. Nous devons également étudier les moyens d'élaborer des stratégies conjointes dans l'optique de forger des liens de coopération plus étroits et qui se renforcent mutuellement.

Notre quatrième priorité, c'est le financement de la consolidation de la paix. Le thème proposé pour la session annuelle de 2015 est « Financement prévisible de la consolidation de la paix : vers moins de cloisonnement ». Cette session devrait une nouvelle fois porter sur l'une des clefs de voûte de la création de la Commission de consolidation de la paix et, à ce titre, contribuer au processus d'examen de la consolidation de la paix. En outre, comme l'a mentionné l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, nous devons, de manière transversale, continuer à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous nos efforts. Ce sont toujours des éléments clefs de tout exercice visant à instaurer une consolidation de la paix et un développement durables.

Pour terminer, je tiens à dire que nous attendons avec intérêt d'écouter le débat aujourd'hui, qui donne à tous les Membres de l'ONU une belle occasion de réfléchir à une facette de plus en plus essentielle de l'intervention des Nations Unies face aux défis de l'après-conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui pour examiner le rapport annuel (A/69/818) de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). Cela nous offre une bonne occasion de faire le bilan des progrès accomplis au cours des 12 derniers mois et de tirer certains enseignements pour l'avenir.

L'Union européenne prend part à des activités de consolidation de la paix dans de nombreux pays dans le cadre de sa participation à grande échelle et à long terme au dialogue politique, au développement, à la coopération économique, aux échanges commerciaux et à d'autres instruments. C'est pourquoi l'Union européenne participe pleinement aux activités de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. L'Union européenne est également membre à part entière de toutes les formations pays de la Commission depuis leur création, et elle s'efforce de leur fournir un appui aussi efficace que possible pour leur permettre d'accomplir leur tâche.

L'année 2015 sera importante pour la Commission, qui procédera à l'examen décennal complet du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous considérons l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies prévu cette année comme une occasion d'améliorer l'efficacité du dispositif dans les pays sortant d'un conflit, sur la base des expériences passées et des enseignements retenus. Nous souhaitons participer activement au processus d'examen durant la phase en cours, en collaboration avec le Groupe d'experts consultatif, et après le 30 juin, dans le cadre de consultations qui se fonderont sur le rapport des experts.

Les deux rapports annuels dont nous sommes saisis aujourd'hui sont des documents détaillés qui illustrent la complexité des problèmes rencontrés dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous apprécions les efforts déployés par le Comité d'organisation et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour fournir une évaluation des activités entreprises par la Commission en application de son programme de travail pour 2014. L'Union européenne salue l'organisation réussie de la toute première session annuelle de la Commission, tenue le 23 juin 2014, sur le thème de l'appui durable à la consolidation de la paix. En outre, les travaux préparatoires de l'examen de 2015 se déroulent sans heurt sous la direction du Président du Comité d'organisation.

L'Union européenne se félicite du protocole adopté pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2015, qui va permettre de mettre en place une approche dont la portée dépasse le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Dans le même temps, l'examen doit englober une analyse approfondie de la vision et des principes à l'origine de la création du dispositif de consolidation de la paix en 2005. Cette approche devrait permettre d'évaluer honnêtement ce dispositif au sein du système des Nations Unies et au-delà.

Sur le fond, l'Union européenne estime que l'examen du dispositif de consolidation de la paix doit être lié à tous les autres processus d'examen en cours afin de garantir la cohérence de l'action de l'ONU. S'agissant des tendances mondiales dans le domaine de la consolidation de la paix, le débat doit être lié à des événements politiques plus généraux, notamment les processus et instruments d'engagement et de responsabilité mutuels tels que le « new deal ». Il importe de choisir le bon format en fonction du contexte de consolidation de la paix et d'éviter les doubles emplois.

La consolidation de la paix avait été envisagée bien avant la création du dispositif de consolidation de la paix en vue de combler le fossé entre sécurité et développement dans les États fragiles sortant d'un conflit. Une condition de base est que la consolidation de la paix doit s'effectuer au niveau national et qu'il n'existe pas d'approche unique. Pour être véritablement efficace dans les États fragiles, le système des Nations

Unies doit déployer des efforts intégrés, souples et coordonnés au niveau national et au Siège, et il doit accorder davantage d'importance aux moyens de prévention et d'alerte rapide.

La consolidation de la paix doit s'effectuer sur la base d'une vision à long terme et d'une approche globale. Elle doit être axée sur les causes structurelles des conflits; favoriser la mise en place de processus politiques ouverts et participatifs; permettre de créer des institutions solides et efficaces qui soient capables de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de répondre aux besoins de la population; promouvoir l'appropriation nationale, à la fois par le Gouvernement et la société civile; et adopter une approche qui part de la base.

La Commission joue un rôle évident lorsqu'elle collabore avec des pays en phase de transition. Elle doit pouvoir lutter plus efficacement contre les problèmes identifiés par les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et les autres acteurs. Ce faisant, elle pourrait grandement contribuer à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Le principal avantage relatif de la Commission est son pouvoir de rassemblement – sa capacité à mobiliser un grand nombre d'États Membres et à contribuer au rapprochement de leurs positions. Cependant, sa capacité à jouer ce rôle politique important est limitée par un certain nombre de facteurs. Certaines formations pays de la Commission suivent une approche plus souple et adaptée au contexte politique, et il convient de tirer des enseignements de ces expériences. L'examen du dispositif de consolidation de la paix doit viser à trouver des moyens d'optimiser le potentiel et l'utilité de la Commission, qui sont liés à sa composition sans pareille, en rassemblant tous les acteurs concernés autour d'une même table. Un autre avantage relatif dont dispose la Commission est lié à sa capacité à maintenir l'attention sur les processus de consolidation de la paix. La Commission peut également jouer un rôle consultatif important pour aider le Conseil de sécurité.

J'en viens maintenant aux résultats enregistrés par les formations pays au cours de l'année écoulée. Des progrès intéressants ont été réalisés, mais il reste de nombreux problèmes à affronter. Nous saluons les efforts déployés par tous les Présidents de formation. Selon nous, la Commission de consolidation de la paix a encore un rôle à jouer dans tous ces pays, peut-être dans le cadre d'une collaboration plus souple, dont on débattra durant le processus d'examen. D'autres situations nationales ou régionales pourraient également être réglées en créant des structures souples, telles que des groupes d'amis, qui ont des liens établis avec le terrain.

L'Union européenne salue les efforts déployés par les formations Libéria, Sierra Leone et Guinée pour gérer les aspects de la crise d'Ebola relatifs à la consolidation de la paix. L'accompagnement continu du Burundi à l'approche des élections prévues cette année, en particulier après la fermeture du Bureau des Nations Unies au Burundi, est un excellent exemple du un rôle politique adapté que la Commission peut jouer. Les efforts déployés par la Commission en Guinée-Bissau à la suite des élections et du retour à l'ordre constitutionnel en 2014 ont également été extrêmement utiles, notamment avant la tenue de la conférence des donateurs le 25 mars 2015 à Bruxelles, qui s'est soldée par un succès.

La République centrafricaine représente probablement la situation la plus problématique inscrite à l'ordre du jour de la Commission, et elle doit, au sortir d'une crise majeure, aller bien au-delà du mandat de la Commission. Étant l'un des cas d'étude de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, elle constitue un exemple troublant de rechute dont il importe de tirer des enseignements. À court terme, la formation République centrafricaine doit s'employer à appuyer le processus électoral, qui est handicapé par un important déficit budgétaire. À cet égard, nous estimons qu'il serait opportun d'organiser une réunion de sensibilisation bien préparée à New York, en effectuant auparavant des démarches auprès de donateurs potentiels. À ce stade, l'Union européenne est presque seule à contribuer au budget électoral, et si le déficit budgétaire n'est pas comblé, la fin de la transition pourrait être retardée.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Président sortant de la Commission, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, de son engagement et de son excellent travail. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le nouveau Président, l'Ambassadeur Olof Skoog, les membres de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour faire avancer la situation. Nous nous félicitons que le nouveau Président ait annoncé son intention de veiller à ce que le Comité d'organisation appuie, dans la mesure du possible, les activités de la Commission dans les pays concernés.

L'Union européenne se tient prête à continuer d'appuyer les efforts de l'ONU pour tout ce qui est lié à la consolidation de la paix.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Olof Skoog, nouveau Représentant permanent de la Suède, de son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix pour 2015. J'assure le nouveau Président du plein appui de ma délégation. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, pour la ferme impulsion qu'il a donnée au cours de l'année écoulée. Son rapport très complet (A/69/818), dont nous venons d'entendre la présentation, montre clairement que 2014 aura été une année très productive pour la Commission de consolidation de la paix.

Comme il est dit dans le rapport, la Commission a pu tenir avec succès sa première session annuelle en juin et mener des discussions productives sur la portée, le statut et les modalités d'un examen du dispositif de consolidation de la paix.

Je voudrais axer ma déclaration sur les activités du Groupe de travail sur les enseignements tirés, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider en 2014. Nous avons tenu des discussions élargies sur les principaux défis associés aux processus de transition des missions des Nations Unies. Au cours de ces discussions, nous en avons identifié deux : premièrement, les lacunes en matière de financement et de capacités techniques au regard des priorités de consolidation de la paix et, deuxièmement, l'appui apporté aux processus politiques d'ouverture. Nous avons constaté en effet que la Commission de consolidation de la paix peut contribuer à créer les conditions favorables à une transition efficace et en douceur dans les pays inscrits à son ordre du jour, notamment par le biais des conseils qu'elle fournit aux gouvernements concernés, au Conseil de sécurité et à d'autres parties prenantes concernées. Avec l'aide des membres de la Commission, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de l'ensemble du système des Nations Unies, nous avons préparé un rapport de synthèse sur ces discussions que nous avons présenté au Président de la Commission en décembre. Nous espérons qu'il sera pleinement tenu compte des conclusions du rapport dans le cadre des examens en cours du dispositif de consolidation de la paix et des opérations de paix des Nations Unies.

En 2015, sous ma présidence, le Groupe de travail sur les enseignements tirés va se concentrer sur le thème de la mise en place des institutions, avec un accent particulier sur l'extension de l'autorité de l'État et la reconstruction des institutions politiques dans les pays sortant d'un conflit. Nous pensons que la reconstruction des institutions judiciaires et sécuritaires et la normalisation des processus politiques par le biais des élections et de la réconciliation sont des aspects essentiels de l'action de consolidation de la paix. Comme nous l'avons fait en 2014, nous allons élaborer un rapport de synthèse de nos discussions, afin de le présenter au Président de la Commission d'ici à la fin de l'année. Nous espérons que les activités menées par le Groupe de travail en 2015 seront utiles aux deux processus d'examen, celui du dispositif de consolidation de la paix et celui des opérations de paix.

Ces discussions thématiques peuvent permettre de promouvoir l'élaboration de politiques de développement de portée mondiale ayant une pertinence pour les pays sortant d'un conflit. Nous pensons que le Groupe de travail sur les enseignements tirés peut et doit jouer cet important rôle normatif en tant qu'enceinte de discussion politique, fort de la diversité de ses membres. Toutefois, le Groupe de travail reste un simple groupe informel au sein du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, nous proposons que les États Membres engagent une discussion sur le statut du Groupe de travail en vue de l'institutionnaliser officiellement, dans le cadre du document final de l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais parler du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds s'est avéré un important moyen financier pour appuyer les éléments essentiels des processus de consolidation de la paix dans de nombreux pays. Le Japon se félicite des bons résultats obtenus par le Fonds sur la base d'un nouveau plan stratégique pour 2014-2016, et notamment d'une utilisation étendue du mécanisme de financement des interventions rapides, le lancement de nouveaux programmes transfrontières et de la deuxième initiative de promotion de l'égalité des sexes. Afin de mettre en œuvre ces programmes de façon plus efficace, le Fonds pour la consolidation de la paix devra veiller à la prise en mains au niveau des pays et renforcer les partenariats avec les autres donateurs. Nous comptons que le Fonds continuera de jouer un rôle important en tant que fonds mondial, non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres régions de la planète, l'Asie en particulier. En sa qualité de donateur principal du Fonds, le Japon entend lui maintenir son soutien.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Japon, en sa qualité de membre du Comité d'organisation

de la Commission, de Président du Groupe de travail sur les enseignements tirés et de principal donateur du Fonds, entend bien voir le dispositif de consolidation de la paix continuer ses progrès.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Olof Skoog, de sa déclaration très complète. Je voudrais aussi saluer le travail acharné et l'engagement du précédent Président, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, qui est aussi le nouveau Vice-Président, ainsi que de tous les Présidents des six formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

Ma délégation tient à adresser ses vifs remerciements au Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco, Chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi qu'à toute sa compétente équipe, pour leur dur travail et solide engagement s'agissant d'appuyer le mandat de la Commission de consolidation de la paix et de gérer le Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Indonésie se félicite du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (A/69/818), qui fait le point des différentes activités menées en 2014. En effet, les nombreuses activités de la Commission de consolidation de la paix en 2014 ont renforcé le rôle important de la Commission en tant qu'organe consultatif intergouvernemental réunissant l'ensemble des acteurs compétents aux fins de la mobilisation des ressources et de la fourniture de conseils sur les stratégies de consolidation et de relèvement après un conflit, en plus des autres objectifs principaux de la Commission. Nous notons avec satisfaction que le rapport couvre de façon exhaustive les différents éléments de l'ordre du jour et les activités pertinentes de la Commission depuis 2014, ainsi que les éventuelles actions futures. À cet égard, l'Indonésie voudrait exprimer certaines de ses positions.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix joue, depuis sa création, un rôle important en appelant l'attention sur la consolidation de la paix après un conflit et en appuyant les efforts en vue d'une action plus cohérente entre acteurs pertinents de la consolidation de la paix des Nations Unies et autres. À l'évidence, beaucoup reste à faire. Nous sommes d'avis qu'il faut encore renforcer la Commission afin que ses fonctions de conseil, de plaidoyer et de mobilisation des ressources puissent être pleinement mises à profit, en particulier pour les pays inscrits à son ordre du jour, en gardant à l'esprit l'importance des priorités arrêtées par le pays aux fins de la consolidation de la paix. En outre, la relation entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité doit être améliorée. L'interaction entre les deux organes doit rester mutuellement dynamique, en amont, aux niveaux des ambassadeurs et des experts. Les propositions et recommandations formulées par la Commission doivent être sérieusement examinées par le Conseil. C'est pourquoi un dialogue et des consultations sont nécessaires sur une base régulière pour renforcer la confiance entre les deux organes.

Deuxièmement, la première session annuelle, tenue en juin 2014, a en effet été, pour toutes les parties prenantes concernées, notamment les pays à l'ordre du jour de la Commission, les pays fournissant un appui, les institutions du système des Nations Unies, les entités régionales et les représentants du secteur privé, une importante occasion de renforcer leur coordination et de discuter de l'élaboration de nouvelles politiques. La session annuelle démontre qu'un processus de consolidation de la paix qui se veut efficace doit être global, concerté et solidement étayé. Et une fois de plus, il va sans dire que les résultats ont un impact lorsque la consolidation de la paix jouit d'une adhésion totale et s'inscrit dans la durée. À ce titre, l'Indonésie appuie l'approche novatrice que la Commission de consolidation de la paix a adoptée pour réaffirmer son engagement en faveur de la promotion de la prise en main nationale en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités des pays.

Nous sommes heureux et honorés de participer à l'ensemble du processus de la session annuelle, et notamment d'en faciliter les modalités et de prendre une part active aux deux séances de travail. Le dialogue unique en son genre, mené par les acteurs concernés à New York et sur le terrain ainsi que dans les capitales, requiert des mesures de suivi et la coopération. À cet égard, il est important, comme l'indique le rapport de la Commission, que le suivi de la première session annuelle permette de préparer la deuxième session afin d'assurer la continuité du débat de fond et de définir les domaines d'intervention nécessitant des travaux plus poussés avec les acteurs concernés. L'Indonésie est fermement convaincue que la session annuelle nous aidera à réfléchir plus avant aux défis auxquels la Commission doit faire face et aux options qui s'offrent à elle, et à renforcer son action.

Troisièmement, nous appuyons le futur programme de travail de la Commission de consolidation de la paix en ce qui concerne le renforcement de sa collaboration avec les pays et de ses activités d'orientation, notamment la préparation de la deuxième session annuelle, la prise en compte des points de vue des intervenants régionaux, le maintien de l'attention sur les conséquences à long terme de la flambée de maladie à virus Ebola et l'amélioration de ses méthodes de travail.

Quatrièmement, pour ce qui est de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix, il est impératif que ses recommandations soient pleinement mises en œuvre. Par conséquent, il est indispensable ici aussi de veiller à une solide adhésion et à une participation active des États Membres et du système des Nations Unies tout au long du processus. Nous pensons que les travaux du Groupe d'experts consultatif, agissant en étroite consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes, apportera une importante contribution à la mise en place d'un dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies plus efficace.

En ce qui concerne le financement des activités de consolidation de la paix, l'Indonésie est d'avis que le Secrétaire général, avec le concours des États Membres, doit mettre en place des arrangements financiers plus rationnels et plus prévisibles pour les efforts de consolidation de la paix menées par les Nations Unies. Cela n'exigerait pas nécessairement davantage de financement, mais plutôt moins de processus bureaucratiques au sein de l'Organisation des Nations Unies, afin d'éviter tout arrangement financier contre-productif. À cet égard, nous notons avec satisfaction l'amélioration des résultats du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier grâce à son plan stratégique pour 2014-2016, qui prévoit diverses stratégies novatrices en ce qui concerne les plans nationaux et l'appropriation nationale. Le Fonds pour la consolidation de la paix, comme l'a indiqué le Président du Groupe d'experts consultatif, s'est révélé être un outil unique en son genre, qui apporte depuis longtemps un appui opportun et flexible en vue de faire face aux grands enjeux de la consolidation de la paix.

Pour terminer, nous tenons à insister sur le fait qu'un partenariat solide et une plus grande cohésion entre le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission et d'autres entités pertinentes du système des Nations Unies à New York et sur le terrain sont absolument nécessaires. Un partenariat solide et cohérent entre les parties prenantes, y compris les organisations régionales et sous-régionales, aidera les sociétés à forger un avenir plus sûr, plus juste et plus prospère. Pour sa part, l'Indonésie continuera de participer activement à l'ensemble du programme de consolidation de la paix de l'ONU

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Commission de consolidation de la paix de son rapport sur les travaux de sa huitième session (A/69/818), ainsi que le Secrétaire général de son rapport (A/69/745) sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Le rapport de la Commission de consolidation de la paix donne un aperçu utile des travaux de la Commission à sa huitième session. La Commission mérite une mention spéciale pour l'action qu'elle a menée pour lutter contre l'épidémie tragique d'Ebola dans trois des pays dont elle s'occupe – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – et pour avoir appelé l'attention internationale sur la nécessité de faire en sorte que l'épidémie ne menace pas à long terme les progrès que ces pays ont accomplis en vue de parvenir à une paix durable et à un développement qui profite à tous.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer certains des principes importants qui devraient guider la consolidation de la paix, ce qui nous aidera à évaluer le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix à sa huitième session et à donner des orientations sur les travaux de la Commission à sa présente neuvième session.

La volonté de la communauté internationale de fournir des ressources financières suffisantes est une condition nécessaire au succès des efforts qui sont déployés en faveur de la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Dans ce contexte, le thème de la deuxième session annuelle, « Financement prévisible de la consolidation de la paix : vers moins de cloisonnement », est tout à fait opportun et pertinent. Nous sommes d'avis que la consolidation de la paix, fermement ancrée dans le processus de paix, ne peut donner de résultats que si la communauté internationale met à disposition des ressources prévisibles et suffisantes pendant des périodes prolongées. Il est important que les activités de sensibilisation s'accompagnent d'engagements correspondants en matière de ressources.

Deuxièmement, il est impératif de faire en sorte que les efforts de consolidation de la paix soient alignés sur les priorités nationales et que tous les plans et programmes soient mis en œuvre sous la conduite des pays et par l'intermédiaire des institutions nationales. Cela permettrait de garantir que les progrès, même

s'ils sont lents, sont durables. Il est indispensable de reconstruire les institutions et les infrastructures des pays déchirés par une guerre civile si l'on veut consolider la paix et éviter la reprise des conflits. Un certain niveau d'encadrement extérieur est implicite dans la consolidation de la paix, mais il ne doit pas se faire au détriment des priorités et de la prise en main à l'échelon local. Il incombe au premier chef aux gouvernements des pays qui sortent d'un conflit de définir les priorités et les stratégies de consolidation de la paix afin de garantir l'adhésion nationale.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit aller au-delà des solutions à court terme et s'attaquer aux problèmes de développement socioéconomique à long terme des pays hôtes. La pauvreté et l'absence de perspectives constituent quelques-uns des obstacles les plus redoutables à l'instauration d'une paix durable.

Quatrièmement, il est important d'établir et de maintenir l'ordre public. Un vide sécuritaire après la signature d'un accord de paix est dangereux, car il peut très rapidement devenir un terreau propice à des activités criminelles. Il convient, toutefois, de mettre l'accent sur ce qui est faisable. Compte tenu des ressources limitées, la priorité devrait être de garantir l'impartialité du recrutement, de vérifier les antécédents des nouvelles recrues et de les former, plutôt que de chercher à faire du changement culturel un aspect central de la réforme de la police.

Cinquièmement, l'état de droit est également important dans la mesure où la paix ne peut être consolidée que si les gens ont la certitude que leurs griefs seront réglés équitablement. La consolidation de la paix doit intégrer des mécanismes de justice locaux et informels dans les réformes judiciaires plutôt que de les considérer comme incompatibles avec les valeurs libérales occidentales.

Sixièmement, au paragraphe 43 du rapport de la Commission de consolidation de la paix, il est fait référence à l'appui des États Membres en vue d'assurer une synergie entre l'examen de cette année du dispositif de consolidation de la paix et l'examen du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix. Nous pensons que ces deux processus d'examen doivent se pencher sur les contributions que les soldats de la paix et les missions de maintien de la paix apportent aux premiers stades du processus de consolidation de la paix, notamment en créant un environnement favorable et en proposant des moyens de renforcer les premiers acquis. Dans le même temps, il est également important de reconnaître que les acteurs humanitaires et de développement ainsi que les autres acteurs de la consolidation de la paix et les soldats de la paix ont tous des tâches et priorités différentes. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne doivent donc être intégrés que dans la mesure où cela est nécessaire à l'instauration d'une paix durable.

Enfin, compte tenu de l'importance que revêt la consolidation de la paix, nous devrions nous fixer pour objectif de soumettre l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix à nos dirigeants pour observation à l'occasion de la soixante-dixième session de l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons à souligner que la consolidation de la paix est un domaine auquel nous attachons une grande importance et à assurer les membres de l'appui constructif et de la participation de notre délégation aux travaux de la Commission de consolidation de la paix sous la présidence dynamique de notre nouveau collègue de la Suède.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis tient à saluer l'énorme travail accompli par le Président sortant du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et son équipe à la Mission permanente du Brésil. M. de Aguiar Patriota a joué un rôle de premier plan dans l'appui à la consolidation de la paix après les conflits dans un certain nombre de pays. Ma délégation le remercie du travail inappréciable qu'il a accompli à la huitième session de la Commission en 2014. Nous félicitons le nouveau Président, l'Ambassadeur Olof Skoog, de la Suède, et nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui. Ses débuts sont impressionnants.

Il est largement admis que la prévention de la reprise des conflits, fondée sur les objectifs de cohérence, de mobilisation des ressources et de sensibilisation de la Commission, exige l'engagement concerté et durable des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, y compris les organisations de la société civile et les femmes. Nous avons constaté que des progrès notables ont été réalisés en matière de prévention des conflits et de création de conditions propices à une paix durable, tel qu'indiqué dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (A/69/818) et dans le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). Je voudrais mettre en exergue quelques exemples frappants qui illustrent ces progrès.

L'épidémie tragique du virus Ebola qui s'est déclarée en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée – des pays qui sont tous inscrits à l'ordre du jour de la Commission – a été un événement catastrophique qui a requis une attention immédiate et de la souplesse de la part de la Commission. En effet, la Commission a joué un rôle d'appui important en mobilisant tous les acteurs concernés pour combattre cette maladie. Ma délégation a été impressionnée par la détermination de ceux qui ont dirigé ces efforts en 2014 – l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, du Canada, Président de la formation Sierra Leone; notre cher collègue, feu l'Ambassadeur Martin Grunditz, de la Suède, Président de la formation Libéria; et l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, Présidente de la formation Guinée – et les remercie des efforts inlassables qu'ils ont consentis pour que le virus Ebola ne mette à néant les acquis enregistrés en matière de consolidation de la paix dans ces pays. Ma délégation les encourage à faire preuve des mêmes détermination et attention alors que nous passons de la situation d'urgence sanitaire à court terme causée par le virus Ebola pour nous attaquer aux répercussions socioéconomiques à plus long terme.

Nous remercions également l'Ambassadeur Paul Seger, de la Suisse, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui a joué un rôle actif dans le retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi. La transition à une mission d'observation électorale au Burundi s'est faite en douceur. Le rôle de chef de file qu'a joué la formation en vue du bon déroulement e d'une table ronde associant toutes les parties pour discuter de la transition témoigne des efforts déployés par la Commission pour garantir la cohérence et maintenir le Burundi sur la bonne voie. La formation Burundi poursuit ses travaux avec détermination, avec pour objectif primordial de contribuer à la tenue d'élections pacifiques cette année.

En République centrafricaine, tout le monde a été témoin de la persistance tragique de la violence et de l'insécurité au cours de l'année écoulée, en dépit des progrès fragiles réalisés en matière de sécurité. Grâce au leadership de l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, Président de la formation République centrafricaine, la Commission a pu maîtriser la situation et a contribué à attirer et à maintenir l'attention sur la situation qui règne en République centrafricaine. Alors que les Nations Unies étaient en train de déployer une mission multidimensionnelle de maintien de la paix dans le pays, la Commission a mobilisé la communauté internationale, les institutions financières, la société civile et les dirigeants de la République centrafricaine pour évaluer les besoins et déterminer les mesures à prendre. La Commission a agi rapidement pour contribuer au rétablissement des services publics essentiels en mobilisant des ressources, ce qui a permis de rétablir la confiance dans les institutions de la République centrafricaine.

La formation Guinée-Bissau, présidée par l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, du Brésil, a servi d'espace au nouveau Gouvernement pour présenter ses priorités en matière de développement à la communauté internationale. Nous saluons ces efforts, dont la conférence internationale des donateurs pour la Guinée-Bissau qui s'est tenue le 25 mars a utilement tiré parti. Des contributions de près de 1,5 milliard de dollars ont été annoncées lors de cette conférence. En outre, l'appui apporté par la formation au Gouvernement a permis à celui-ci de renforcer sa capacité de mobilisation de ressources nationales.

Comme on le sait, les pays voisins et les dynamiques transfrontalières ont une influence sur la consolidation de la paix. La délégation des États-Unis se félicite de l'accent particulier que la Commission a mis sur les échanges avec les acteurs régionaux dans les environnements marqués par la fragilité, notamment les voisins des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

La délégation des États-Unis est convaincue que pour promouvoir l'intégration sociale, il faut tenir compte des vues des femmes dans le cadre des activités de consolidation de la paix. Ma délégation espère que la Commission fera des efforts pour prendre davantage en compte la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses plans et activités.

En ce qui concerne le financement des activités de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix a connu une année impressionnante en 2014 : elle a alloué 99,4 millions de dollars à 16 pays et a reçu des contributions d'un montant de 78,2 millions de dollars. Le Fonds s'est avéré être un outil flexible auquel on peut recourir pour répondre aux besoins immédiats des pays en crise. Cette année, 79 % des projets inscrits au portefeuille du Fonds sont en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés. C'est un résultat remarquable, compte tenu des effets catastrophiques du virus Ebola sur trois principaux pays d'intervention du Fonds. La délégation des États-Unis convient qu'il s'agit d'un résultat remarquable. Les États-Unis sont également

fiers d'avoir versé leur première contribution au Fonds pour 2015.

L'année 2015 est une année importante pour les activités de consolidation de la paix menées par l'ONU, vu que la communauté internationale comprend de plus en plus qu'il faut prêter une attention particulière aux facteurs clefs d'une paix durable dans les pays sortant de conflit – à savoir, l'appropriation nationale, l'intégration sociale et politique, le renforcement des institutions et des financements prévisibles. Les acteurs concernés doivent tirer le meilleur parti de l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui est déjà en cours. Ma délégation félicite les experts qui ont défini la méthodologie qui sera suivie pour cet examen, qui se basera notamment sur des études de cas de différents pays axées sur les problèmes auxquels se heurtent les pays sortant de conflit, afin de réduire les risques de reprise de conflits. Une fois que le Groupe d'experts aura officiellement soumis son rapport, ma délégation participera activement à l'examen de ses recommandations – un processus qui sera mené conjointement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité cette année.

Enfin, la délégation des États-Unis attend avec intérêt la seconde session annuelle de la Commission de consolidation de la paix qui débutera le 23 juin, à l'occasion de la Journée internationale de consolidation de la paix, et qui se penchera sur la question des financements plus prévisibles pour la consolidation de la paix.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Représentant Permanent du Brésil, pour son intervention, mais surtout pour son engagement énergique et son leadership déterminant tout au long de l'année 2014 pendant laquelle il a assuré avec succès la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Je saisis également cette occasion pour réitérer mes félicitations à l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, ainsi que le soutien de ma délégation pour le succès de sa mission, durant cette année 2015, qui est particulièrement importante pour l'avenir de l'architecture de la consolidation de la paix des Nations Unies.

Le Royaume du Maroc salue la présentation du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) et voudrait partager avec l'Assemblée les remarques suivantes, sur un certain nombre de questions que nous jugeons essentielles.

Un exemple qui a été cité à maintes reprises ce matin est celui de la récente crise d'Ebola et de la façon remarquable dont la Commission s'est mobilisée, dès le début de cette crise, pour la maintenir au sommet des préoccupations de la communauté internationale et sécuriser autant que possible les acquis réalisés durant ces dernières années en matière de consolidation de la paix dans les trois pays frères touchés par cette épidémie. À ce titre, mon pays a également eu le privilège de s'associer à cet élan de solidarité internationale en apportant un soutien politique, financier et moral aux trois pays frères, que sont la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. Le récent voyage du Président de la Commission de consolidation de la paix, notre collègue de la Suède, dans les trois pays concernés reflète de manière claire cet engagement continu. Cette mobilisation a permis de démontrer l'étendue du potentiel de la Commission et doit nous permettre d'en tirer les leçons pour l'avenir.

Concernant la situation en République centrafricaine, dont j'ai l'honneur de présider la formation au sein de la Commission de consolidation de la paix, nous sommes confrontés à une situation complexe. Comme les membres le savent, ce pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission depuis 2008, est retombé dans une situation de conflit en 2013. Fort heureusement, la situation s'améliore de jour en jour sensiblement et le pays commence petit à petit à se relever, et ce, grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale. Les préparatifs pour le Forum de Bangui vont bon train, et j'ai le plaisir d'annoncer que je me rendrai personnellement à Bangui à cette occasion afin de réitérer le soutien de la Commission aux efforts en cours pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Toutefois, la traduction de ces efforts en dividendes palpables pour la population centrafricaine nécessite un engagement et un soutien continu de la communauté internationale, particulièrement dans cette phase critique de sa transition.

Pas plus tard qu'hier, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Babacar Gaye, a réitéré ses remerciements pour le soutien apporté par la Commission, tout en appelant à rester vigilant et à maintenir l'attention et le soutien de la communauté internationale. Le cas de la République centrafricaine démontre toute la complexité des situations auxquelles est amenée à être confrontée la Commission.

Le Fonds pour la consolidation de la paix joue un rôle majeur pour soutenir les besoins prioritaires en matière de consolidation de la paix, en République centrafricaine mais également dans de nombreux pays, dont une grande partie ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Mon pays contribue depuis plusieurs années au Fonds, et nous espérons pouvoir augmenter prochainement notre contribution à cet outil clef du dispositif de consolidation de la paix onusien.

Dès le début de la crise, le Fonds s'est engagé en République centrafricaine en finançant notamment la réhabilitation des premiers postes de police et de gendarmerie à Bangui ainsi que le paiement de leurs salaires. Cet engagement s'est renforcé depuis et concerne actuellement d'autres aspects critiques tels que le rétablissement de l'autorité de l'État et le renforcement de ses institutions ou la réconciliation nationale, pour ne citer que ces deux exemples, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Pour revenir sur le déroulement des activités de la Commission durant l'année écoulée, nous nous réjouissons de l'importance qui a été accordée au renforcement de la dimension régionale de la consolidation de la paix. Pour rappel, le Maroc a toujours soutenu le renforcement de cette dimension, clairement reflétée dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2012/29) adoptée sous la présidence marocaine du Conseil de sécurité en décembre 2012. Depuis, des progrès tangibles ont été réalisés dans ce domaine. Tout d'abord au niveau de la Commission, avec l'organisation de la première rencontre, à Addis-Abeba, entre le Président de la Commission, accompagné des Présidents des formations République centrafricaine et Burundi et différentes institutions africaines telles que l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. Nous saluons et encourageons ce type d'interactions et espérons qu'elles pourront être renforcées. Dans ce sens, je voudrais également féliciter l'Égypte pour l'organisation au Caire d'un atelier sur les aspects régionaux de la consolidation de la paix et encourager ce type d'initiatives.

Cette coopération essentielle se décline également au niveau des formations pays, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano ou encore avec la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous avons également l'intention de renforcer la coopération entre la formation République centrafricaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, acteur majeur dans la crise centrafricaine.

De manière générale, cette coopération est nécessaire et indispensable, voire impérative, pour le développement d'une approche cohérente, qui est au cœur du mandat de la Commission. Il faudra maintenir cet effort de rapprochement et encourager le développement de cette coopération et de synergies également sur son volet financier, avec les institutions financières régionales telles que la Banque africaine de développement et d'autres institutions financières qui devraient pouvoir s'engager davantage dans le financement des priorités de la consolidation de la paix.

À propos de la session annuelle, nous saluons les efforts du Président de la Commission ainsi que le choix de la thématique retenue, dans la continuité de la session précédente, et qui se penche sur un des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, à savoir la prévisibilité du financement des activités de consolidation de la paix.

Enfin, au sujet de la révision du dispositif de consolidation de la paix, nous voudrions tout d'abord exprimer notre pleine satisfaction vis-à-vis de la manière dont le précédent Président de la Commission, M. Antonio de Aguiar Patriota, a dirigé le processus de consultations préalable, permettant son appropriation par les États Membres. Nous nous félicitons également du fait que la République centrafricaine a été retenue comme un des cas qui sera étudié. Enfin, nous espérons pouvoir continuer notre interaction avec le Groupe d'experts consultatif et échanger nos points de vue respectifs sur un certain nombre de sujets importants tels que la flexibilité de la structure et sa capacité à s'adapter aux nouveaux défis.

Je ne pourrais conclure mon intervention sans féliciter les Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix pour leur engagement quotidien ainsi que pour leurs conseils avisés et leur soutien depuis que j'ai eu le plaisir d'assumer la fonction de Président de la formation République centrafricaine. Mes sincères remerciements s'adressent également au Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco et à toute l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui, malgré les moyens limités à leur disposition, s'acquittent avec abnégation de leur tâche.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada remercie vivement et salue l'Ambassadeur Antonio

de Aguiar Patriota pour ses efforts inlassables et son dynamisme en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Le Canada souhaite en même temps la bienvenue à l'Ambassadeur Skoog et espère travailler en coopération étroite avec lui en sa qualité de Président.

Les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/818 et A/69/745) nous offrent non seulement l'occasion de réfléchir sur les activités de l'année écoulée, mais aussi, surtout, de regarder vers l'avenir. Cela est particulièrement opportun compte tenu des processus d'examen en cours concernant le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, les opérations de paix et la résolution 1325 (2000). Ce ne sont pas là des exercices où l'on se tourne vers le passé; ce sont des occasions de peaufiner des concepts, d'améliorer la mise en œuvre et de nouer le dialogue avec des partenaires nouveaux ou existants sur des approches novatrices.

La confluence de ces trois examens nous offre une occasion privilégiée de tirer des leçons d'années d'expérience et de faire écho au consensus mondial croissant sur le fait que la paix, la stabilité et le développement sont inextricablement liés. Les concepts et les activités de consolidation de la paix des Nations Unies doivent être alignés sur cette compréhension et l'appuyer afin que nous puissions faire progresser le programme sur la paix et la sécurité.

La consolidation de la paix sera toujours une entreprise semée de défis et d'obstacles. Ainsi, un processus d'examen honnête et critique est nécessaire si nous voulons qu'il ait le potentiel d'améliorer la manière dont la Commission fonctionne et d'améliorer sa crédibilité au sein du système des Nations Unies. À l'inverse, le fait de mener un examen pro forma équivaudrait à ne pas saisir l'occasion, et porterait atteinte de manière importante à la crédibilité de la Commission.

Les États membres et les organismes des Nations Unies doivent participer activement et accorder leur appui à un processus qui reconnaît que la consolidation de la paix peut comporter des risques élevés, des choix politiques difficiles et des changements fondamentaux pour les sociétés et les économies. Le fait de s'attaquer à ces défis renforcera la crédibilité de l'examen et de ses conclusions. Nous espérons donc que l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix sera réellement de grande portée et mené en profondeur.

Pour être vraiment efficace, l'examen ne peut pas éviter de se pencher sur la justification initiale et les hypothèses qui sous-tendent le dispositif de consolidation de la paix, son impact à ce jour, et son rôle en évolution dans un contexte stratégique et institutionnel qui a beaucoup changé. Il devrait être guidé non seulement par les examens des opérations de paix et de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, mais aussi, par exemple, par le programme général sur les femmes et la paix et la sécurité, le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, et les discussions entourant le programme de développement pour l'après-2015. Enfin, il sera d'une importance cruciale que l'Assemblée générale adopte les recommandations du Groupe d'experts dans le courant de l'année.

(*l'orateur poursuit en français*)

Vingt ans après la Conférence de Beijing, aucun d'entre nous n'a besoin qu'on lui rappelle l'importance de veiller à ce qu'un souci d'égalité entre les sexes soit au cœur de nos efforts de consolidation de la paix. Les objectifs de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État du New Deal nous orientent vers des objectifs fondamentaux qui sont pertinents, qu'un État souscrive ou non au processus. Par ailleurs, la nature universelle du programme constitue un élément transformateur important du programme de développement pour l'après-2015 et de ses objectifs de développement durable. Cela revêt de l'importance pour deux raisons. Premièrement, cela reconnaît explicitement l'interconnectivité de notre monde, et cette reconnaissance nous rappelle que la coopération et les compromis sont plus productifs que la confrontation et la discorde. Deuxièmement, il s'agit d'une reconnaissance que tous les États Membres peuvent subir des chocs et des revers.

À cet égard, en tant que Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'impact terrible que l'Ebola a eu sur la consolidation de la paix et le développement dans ce pays et dans les pays voisins. Pour que la paix soit durable, elle doit être très solide; et pour qu'elle soit très solide, on doit la favoriser et l'appuyer autant durant les chocs imprévus que durant les revers parfois prévisibles.

Cela me ramène à l'importance d'utiliser ces rapports et les processus parallèles continus pour nous tourner vers l'avenir afin de nous pencher sur les défis de la consolidation de la paix. Les travaux de la

Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix constituent un élément important des efforts de l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ils sont cruciaux, mais on ne peut pas les considérer de manière isolée.

M. Sahebzada Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Patriota, du Brésil, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que l'Ambassadeur Skoog, de la Suède, qui en assure actuellement la présidence, de leurs déclarations et de leurs contributions aux travaux de la Commission. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude pour l'appui tout particulier que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix nous a apporté dans notre travail.

M^me^ Rambally (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Le rapport annuel (A/69/818) dont nous sommes saisis offre un bon aperçu des travaux réalisés par la Commission de consolidation de la paix au cours de sa huitième session. Il recommande, en outre, un programme de travail concret pour l'avenir. Le Pakistan se félicite de l'accent mis par le rapport sur les trois principales fonctions, à savoir la sensibilisation et le suivi actif, la mobilisation des ressources et le renforcement de la cohérence.

La consolidation de la paix est un moteur de la paix et du développement durables dans les situations de conflit et d'après conflit. C'est pourquoi la raison d'être de la Commission de consolidation de la paix demeure valable et solide. La question est de savoir si nous avons pleinement exploité le potentiel de cet organe unique en son genre. Les activités de consolidation de la paix ont pour objectif principal de produire des résultats concrets sur le terrain. L'amélioration des conditions de vie des populations touchées par des conflits constitue un repère dont l'efficacité n'est plus à prouver et à l'aune duquel nous pouvons évaluer cette importante tâche.

Le Pakistan a pu constater par lui-même les résultats des travaux entrepris par la Commission de consolidation de la paix, aussi bien en sa qualité de membre de la Commission que comme l'un des principaux fournisseurs de contingents à certains des pays dans lesquels la majeure partie des activités de celle-ci sont déployées. Notre expérience nous permet d'affirmer avec certitude que le renforcement du dispositif de la consolidation de la paix et la promotion du programme de consolidation de la paix sont non seulement importants mais également impératifs. Nous sommes d'avis que la consolidation de la paix fonctionne de façon optimale lorsqu'elle englobe la prévention des conflits, le maintien de la paix et la gestion des sorties de conflits. Les soldats de la paix, qui sont les premiers bâtisseurs de la paix, contribuent à la mise en place des bases d'une paix durable. Aujourd'hui, la majeure partie des ressources allouées au maintien de la paix sont déployées dans des missions multidimensionnelles. La résolution 2086 (2013) du Conseil de sécurité, adoptée en janvier 2013 sous la présidence pakistanaise, a constitué un fait majeur à cet égard car elle a renforcé l'attention stratégique portée au maintien et à la consolidation de la paix.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix, auquel nous avons tous contribué collectivement et auquel nous continuons de participer, doit formuler des recommandations en vue d'améliorer encore davantage notre travail dans les trois fonctions principales : la sensibilisation et le suivi actif, la mobilisation des ressources et le renforcement de la cohérence. Ces efforts, guidés par les avis émanant directement des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, doivent principalement se fonder sur les enseignements tirés de l'expérience. Le principal avantage de la Commission de consolidation de la paix est sa capacité à interagir directement avec les pays concernés à toutes les étapes de son travail. Elle s'appuie sur l'appropriation nationale et sur un partenariat international engagé. Ces principes nous serons fort utiles pendant toute la durée de l'examen.

Nous saluons le travail accompli par la Commission au lendemain de l'épidémie d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone; Elle a fait montre de flexibilité et d'adaptabilité et a été en mesure d'axer mettre rapidement son action sur les exigences de la situation. Maintenant que la situation s'est améliorée dans ces pays, nous espérons que la Commission sera en mesure de revenir à ses fonctions de base.

Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745) note que le Fonds a atteint son objectif en 2014. Il se concentre également sur les stratégies visant à mieux tirer profit des mécanismes de financement interne. Nous attendons avec intérêt que ces stratégies soient développées plus avant. L'importance qui sera accordée à la mobilisation des ressources au cours de la prochaine session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, grâce à des discussions organisées sur le thème « Financement

prévisible de la consolidation de la paix : vers moins de cloisonnement », est une mesure qui arrive à point nommé.

Enfin, la Commission de consolidation de la paix a fait des progrès considérables au fil des ans. Cependant, d'importants problèmes demeurent. Les récentes déconvenues dans certains pays africains ont montré que le risque de rechute reste encore bien réel, et qu'il faut faire davantage pour remédier aux causes profondes. C'est pourquoi nous ne devons cesser de veiller à prévenir cette éventualité.

M^me^ Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la présentation du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818), et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). Ce débat revêt une importance particulière dans la perspective de l'examen décennal complet du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. À cet égard, je tiens à souligner l'appui du Portugal aux travaux menés actuellement par le groupe de travail dirigé par le Président José Ramos-Horta, à qui nous offrons notre pleine coopération.

Le Portugal aligne entièrement son intervention sur celle prononcée plus tôt par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, je tiens à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Olof Skoog, de la Suède, de son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Le Portugal soutient pleinement les priorités qu'il a définies pour la Commission. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, du Brésil, pour l'excellent travail qu'il a réalisé et pour la compétence avec laquelle il a dirigé la Commission l'année dernière. Son travail a grandement contribué à accroître la visibilité de la Commission de consolidation de la paix.

Je vais axer mes remarques sur trois points précis – le rôle de la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies, l'utilité du Fonds pour la consolidation de la paix, et le cas concret dans lequel la Commission et le Fonds ont réellement contribué à l'obtention de résultats positifs, à savoir celui de la Guinée-Bissau.

S'agissant du rôle de la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies, je tiens à souligner la pertinence de la Commission en tant qu'instance permettant d'unir les efforts des parties intéressées en vue de consolider la paix, et ce grâce à la sensibilisation, à la mobilisation des ressources et à la création de partenariats, et au renforcement de la cohérence. La session annuelle de l'année dernière a été l'occasion d'examiner des mesures concrètes sur la façon de mettre en place des systèmes durables de mobilisation des ressources. En faisant fond sur ces mesures, les discussions relatives au financement prévisible iront encore plus loin cette année sur cette question cruciale qui reste problématique et méritera notre attention lors du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix.

Le Portugal est d'avis que la Commission de consolidation de la paix cherchera de plus en plus à accroître son interaction et sa coopération avec les partenaires régionaux, les principaux donateurs institutionnels et les institutions financières internationales. Nous sommes totalement favorables au renforcement du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité La Commission possède en effet une connaissance et une compréhension globales des domaines de la sécurité et du développement, susceptibles d'enrichir les exposés présentés au Conseil.

Je voudrais par ailleurs souligner l'utilité croissante du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que sa flexibilité avérée à réorienter son intervention là où elle est le plus nécessaire. Cela a notamment été le cas au moment de faire face à la crise de l'Ebola. La décision de réaffecter les fonds existants pour étayer indirectement les efforts déployés par la République de Guinée et la Sierra Leone a montré que le financement pouvait être flexible. Une implication directe dans la lutte contre l'Ebola était la priorité du Fonds, et c'est bien normal. Toutefois, le Fonds jouera un rôle critique pour appuyer le relèvement des trois pays les plus touchés.

Enfin, je voudrais faire part de certaines réflexions concernant la Guinée-Bissau, dont les progrès témoignent de l'utilité de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. La formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a contribué au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ce pays. En coordination avec d'autres acteurs internationaux, elle a joué un rôle important dans ce processus, tant avant qu'après les élections d'avril et mai 2014, en maintenant la Guinée-Bissau sur la liste

des priorités de la communauté internationale et en incitant à une plus grande coordination entre les neuf partenaires internationaux présents sur le terrain – dont, en particulier, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU.

À cet égard, le Portugal se félicite de l'appui constant que le Président de la formation Guinée-Bissau apporte aux autorités nationales depuis la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles en mars dernier. Le Portugal entend rester très impliqué et engagé dans les travaux de cette formation. En coordination avec les autres partenaires internationaux impliqués, il va appuyer la mise en œuvre des réformes présentées par les autorités bissau-guinéennes à la conférence des donateurs, notamment concernant la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation des institutions et la promotion de l'état de droit, en particulier par le biais de la lutte contre l'impunité. Toutes ces priorités concordent bien avec les vues de la Commission de consolidation de la paix.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a toujours appuyé la Guinée-Bissau. Depuis septembre 2013, il a affecté 4,8 millions de dollars à ce pays, ce qui était particulièrement important pour appuyer les élections, étape ô combien cruciale du processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Fonds pour la consolidation de la paix a renouvelé son engagement envers la Guinée-Bissau à de la récente conférence des donateurs. Nous attendons avec grand intérêt de connaître le nouveau plan de ses priorités.

M^me^ Lucas (Luxembourg) : Je voudrais, pour commencer, remercier l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, pour son engagement tout au long de l'année 2014. Je souhaite à l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, plein succès dans ses fonctions de Président de la Commission de consolidation de la paix en 2015. Je veux l'assurer de la pleine coopération de mon pays.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui a été faite par l'Union européenne.

L'année 2015 sera une année importante pour le dispositif de consolidation de la paix dans son ensemble, alors qu'il fait l'objet d'un nouvel examen. Nous attendons avec intérêt les conclusions et les recommandations du Groupe d'experts consultatif présidé par l'Ambassadeur Gert Rosenthal. À l'instar d'autres orateurs qui m'ont précédée, je voudrais ici réitérer l'importance de créer des synergies entre les trois examens en cours, y compris l'examen des opérations de paix et l'examen sur l'application de la résolution 1325 (2000)du Conseil de sécurité, et les groupes d'experts de haut niveau chargés de ces différents examens. Il faut en effet mettre en évidence les liens étroits qui existent et qui doivent exister entre les différents acteurs et entités du système des Nations Unies.

Nous espérons que l'examen de 2015 générera des idées qui permettront de renforcer le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix, afin qu'elle puisse réaliser son plein potentiel pour accompagner les pays qui sortent d'un conflit et renforcer son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Comme le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) sur ses travaux l'indique, la transition des Missions des Nations Unies est l'un des domaines dans lesquels la Commission peut apporter une aide précieuse, par exemple en comblant d'éventuelles lacunes en matière d'appui au dialogue politique. La réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité sont des processus qui demandent également un appui de longue haleine.

La pleine participation des femmes est essentielle si nous voulons durablement consolider la paix. Une attention particulière doit aussi être accordée aux groupes vulnérables ou marginalisés, tels que les minorités ethniques ou religieuses. La consolidation de la paix exige l'implication de la société tout entière.

Les exemples de rechute dans des conflits, comme en République centrafricaine ou au Soudan du Sud, montrent que des efforts importants restent à faire en matière de consolidation de la paix. À chaque fois que des violations des droits de l'homme, des dynamiques d'exclusion ou de marginalisation ou encore le rétrécissement de l'espace politique menacent les progrès accomplis, la vigilance et l'action sont de mise. Il faut identifier les facteurs de risque d'une rechute et mettre en place des mécanismes d'alerte rapide pour être en mesure d'agir à temps et empêcher que les violations des droits de l'homme ne donnent lieu à des crimes de masse. C'est là aussi le sens de l'initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général, qui a un lien évident avec les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

L'année 2015 sera aussi une année importante pour la Guinée. La formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, que j'ai l'honneur de présider depuis quatre ans maintenant, continue d'appuyer les priorités guinéennes pour la consolidation de la paix. Deux grands enjeux se présentent à nous : faire face à l'impact de l'épidémie d'Ebola et accompagner la Guinée en vue des prochaines échéances électorales.

La communauté internationale doit rester engagée et vigilante afin d'atteindre, et de maintenir, l'objectif de zéro cas d'infections au virus Ebola dans les trois pays les plus affectés. Depuis le début de l'épidémie, j'ai travaillé de concert avec les Présidents des formations Libéria et Sierra Leone pour contribuer, à notre niveau, à la mobilisation de la communauté internationale. Ensemble, nous avons demandé au Secrétaire général de faire réaliser une évaluation de l'impact socioéconomique de l'épidémie d'Ebola en vue de planifier le relèvement post-Ebola. Le récent rapport publié par le Programme des Nations Unies pour le développement avec l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement montre que des gains en matière de consolidation de la paix ont été effacés et que les institutions nationales ont été fragilisées. L'assistance internationale devra donc se concentrer sur le relèvement institutionnel et économique des trois pays. Les trois formations de la Commission de consolidation de la paix poursuivront leur collaboration étroite à cet égard. Je voudrais, dans ce contexte, mentionner aussi la dimension régionale de la consolidation de la paix et souligner le rôle d'organisations telles que l'Union du fleuve Mano. Coopérer avec ces acteurs est essentiel pour consolider la paix à l'échelle régionale.

En ce qui concerne le second défi, la formation de la Commission de consolidation de la paix est prête à accompagner la Guinée dans l'organisation d'élections inclusives, libres et crédibles. Le 1er avril dernier, nous nous sommes réunis avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Mohammed Ibn Chambas, pour évoquer les défis qui se posent en vue des élections à venir. Comme en 2013, la formation Guinée est disposée à soutenir le pays sur la voie du dialogue, de la consolidation de la démocratie et du développement.

En conclusion, je voudrais assurer l'Assemblée qu'en cette année cruciale, le Luxembourg continuera de s'engager résolument pour la consolidation de la paix, que ce soit en tant que Président de fa formation Guinée, en tant que membre de la formation Guinée-Bissau, ou en tant que partenaire financier fiable du Fonds pour la consolidation de la paix.

Mme Kang Jooyeon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Président, M. Sam Kutesa, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota du leadership dont il a fait preuve à la tête de la Commission de consolidation de la paix l'année dernière.

Cette année, qui marque le dixième anniversaire de la Commission, nous donne une bonne occasion de faire le bilan de ses activités et d'étudier les possibilités de mieux la renforcer, notamment à la lumière de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, lequel peut bénéficier des autres examens en cours des opérations de paix et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En effet, le lien entre maintien de la paix, consolidation de la paix et autonomisation des femmes est essentiel pour le succès des efforts que nous déployons collectivement aux fins de la paix.

Lorsque la Commission a été créée il y a 10 ans, l'idée était de rassembler tous les acteurs compétents en vue de mobiliser les ressources et proposer des stratégies intégrées de consolidation après un conflit. À cet égard, la toute première session annuelle qui a eu lieu l'année dernière sur le thème « Appui durable à la consolidation de la paix : aspects nationaux et internationaux », aura été un pas en avant important, bien que tardif. Nous escomptons que la deuxième session annuelle prévue en juin sera l'occasion d'assurer le suivi et d'approfondir l'examen des obstacles structurels susceptibles d'entraver le processus de consolidation de la paix.

La Corée, qui est profondément attachée au renforcement du processus de consolidation de la paix des Nations Unies, entend faire des contributions constructives durant la session annuelle. Le renforcement du rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité s'inscrit aussi dans ce contexte. Le dialogue interactif informel entre la Commission et le Conseil est en train de prendre racine et porte sur des questions de fond. Le bilan périodique au niveau des experts est un autre exemple de la coopération en cours entre les deux organes. Pour poursuivre les avancées, il faut veiller à ce que les échanges entre ces organes se fassent de façon plus utile et plus essentiellement constructive afin de trouver le meilleur moyen d'aller de l'avant.

L'année dernière, le virus Ebola a non seulement causé de graves pertes humaines, mais aussi menacé d'annuler les acquis obtenus jusqu'alors. Les intenses discussions menées au sein de la Commission et son intervention face à la crise ont été opportunes et constructives et ont mobilisé l'attention et l'appui internationaux. Afin de relever ces énormes défis, nous avons accordé une attention particulière au rôle essentiel des femmes en tant qu'agents permanents de la consolidation de la paix. Le moment est venu aujourd'hui de nous atteler à la relance du processus de consolidation de la paix, tout en aidant au renforcement des capacités des pays touchés aux fins de la résilience et du relèvement économique. La République de Corée continuera de participer à ce processus de consolidation de la paix.

Nous ne saurons trop insister sur l'importance de l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix. Trop souvent, replonger dans le conflit commence de l'intérieur plutôt que de l'extérieur. La paix ne peut être consolidée sans cohésion sociale et sans unité nationale. Nous espérons que les dirigeants nationaux privilégieront l'inclusion dans le processus de reconstruction socioéconomique et politique, et nous espérons que la communauté internationale continuera de leur apporter une aide adaptée à cet égard.

Enfin, nous appuyons le plan stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix pour 2014-2016, qui traite des dynamiques transfrontières et promeut les programmes soucieux de l'égalité des sexes. La République de Corée a à jour versé 5,5 millions de dollars au Fonds et continuera de participer aux efforts de financement.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait remercier le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous voudrions aussi remercier le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, de sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (A/68/818), et le remercier du travail accompli au cours de l'année passée à la tête de la Commission. Et nous voudrions féliciter le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Skoog, de sa récente élection en tant que nouveau Président, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La consolidation de la paix est un domaine relativement nouveau de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies concernant la paix et la sécurité. Il permet de façon pertinente à l'Organisation de remplir ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Depuis la création de la Commission en 2006, le système de consolidation de la paix des Nations Unies a, en général, très bien fonctionné. La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont rempli leurs rôles respectifs en coordination étroite, et se sont bien acquittés de leurs mandats énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ils ont coordonné de façon dynamique l'appui international à la reconstruction après le conflit dans les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission. Des résultats remarquables ont été obtenus, comme en Sierra Leone, au Timor-Leste et en Haïti, et cela a été largement salué par les pays concernés et par la communauté internationale.

Dans le même temps, les États Membres explorent de nouvelles idées pour améliorer la consolidation de la paix. À la fin de l'année dernière, l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session et le Conseil de sécurité ont conjointement lancé un examen complet du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, entreprise majeure de l'Organisation cette année, qui devrait permettre aux États Membres d'examiner les enseignements de l'expérience en matière de la consolidation de la paix au cours de la dernière décennie ainsi que les échecs et les succès enregistrés, et de trouver le moyen d'améliorer efficacement les méthodes de consolidation de la paix. La Chine est disposée à se joindre à d'autres États Membres et à participer activement au processus d'examen, et espère qu'il parviendra à des résultats positifs qui aideront l'Organisation des Nations Unies à mieux remplir ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quant à la question de savoir comment améliorer la consolidation de la paix, la Chine voudrait proposer ce qui suit.

Premièrement, les pays concernés doivent s'approprier le processus de consolidation de la paix et le diriger. Une paix, une stabilité et un développement durables après un conflit dépendent des efforts des pays eux-mêmes. En aidant à consolider la paix, la communauté internationale doit respecter les autorités des pays concernés, leur fournir un appui constructif selon leurs vœux et éviter de viser trop haut, d'essayer d'en assumer la pleine responsabilité et de tout faire à leur place, ce qui viole le principe de l'appropriation.

Deuxièmement, la consolidation de la paix doit être adaptée aux situations locales. Les pays sortant d'un conflit connaissent des situations différentes avec des priorités, des programmes et des méthodes qui diffèrent. Pour parvenir à de bons résultats, la communauté internationale doit donc tenir compte des situations propres à chaque pays afin d'élaborer des programmes de consolidation de la paix ciblés qui garantissent que l'aide internationale réponde bien aux besoins de ces pays. Copier ou appliquer de façon rigide les mêmes modalités à différents pays ne fera que créer davantage de problèmes plutôt que produire les résultats escomptés et favoriser un bon déroulement du processus de consolidation de la paix.

Troisièmement, la consolidation de la paix doit combiner des objectifs à court, moyen et long termes. L'objectif fondamental de la consolidation de la paix doit être d'aider les pays concernés à accroître leurs capacités d'autosuffisance en vue d'assurer leur développement par leurs propres moyens. Il s'agit là d'une entreprise de longue haleine, complexe et ardue qui ne peut pas être réalisée du jour au lendemain. Afin de recueillir l'adhésion et le soutien de la population dans les pays en question, divers outils doivent être utilisés pour obtenir rapidement des résultats en matière de consolidation de la paix et jeter les bases de l'atteinte des objectifs à moyen et à long terme.

Quatrièmement, la consolidation de la paix passe par le renforcement de l'intégration et de la complémentarité afin d'accroître l'efficacité. La consolidation de la paix implique de nombreux participants : les gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour, d'autres acteurs et pays concernés, les organisations régionales, l'ONU, les autres organisations internationales, ainsi que des institutions professionnelles. L'Organisation des Nations Unies doit servir de plate-forme et tirer pleinement profit de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer la coordination et la complémentarité, afin d'éviter les doubles emplois et un gaspillage des ressources. La Chine encourage les donateurs à accroître le soutien qu'ils apportent au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous insistons également sur la nécessité de réaliser des économies, d'améliorer l'efficacité des ressources et d'en optimiser l'utilisation.

M^me^ Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour féliciter le Représentant permanent de la Suède, M. Olof Skoog, de son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix et à exprimer mes sincères remerciements à son prédécesseur dans ce rôle important, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota.

L'Australie se félicite du débat annuel de l'Assemblée générale sur les rapports de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) et du Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). La consolidation de la paix est une activité essentielle et fondamentale des Nations Unies. Pour être efficace, l'action en matière de consolidation de la paix doit être multidimensionnelle, intégrée et alignée sur les stratégies nationales et les efforts de développement à long terme.

Nous nous félicitons que la Commission continue de mettre l'accent sur le renforcement de la cohérence de ses activités de consolidation de la paix dans les pays figurant à son programme, en soulignant les carences de l'appui qui leur est offert et les points de blocage de leur développement politique, institutionnel et économique. La Commission doit poursuivre ses efforts visant à renforcer la cohérence entre les acteurs concernés, notamment les États Membres, les partenaires régionaux, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies, et coordonner la mobilisation des ressources auprès d'eux. Sa capacité à agir en étroite coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix continuera d'être importante pour son succès. Nous attendons avec intérêt d'avoir l'occasion de débattre de la question de la prévisibilité du financement de la consolidation de la paix au cours de la session annuelle de la Commission dans le courant de l'année.

Nous appuyons également les efforts faits par la Commission pour établir des partenariats thématiques plus vastes, adaptés à la réalité de chaque pays, notamment en renforçant la cohérence régionale afin de maintenir la paix et d'éviter une reprise des conflits. Dans le voisinage de l'Australie, la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon est un bon exemple de la manière dont l'action régionale collective peut se traduire par l'instauration d'une paix durable suite à une crise en matière de sécurité.

L'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies offre l'occasion de continuer à œuvrer en faveur de cette approche plus intégrée. Nous nous félicitons des mesures prises pour faire en sorte que cet examen soit coordonné avec l'examen du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la

paix et l'étude mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous attendons avec intérêt d'avoir l'occasion d'examiner les recommandations du Groupe d'experts consultatif de haut niveau dans la seconde moitié de 2015.

Nous reconnaissons également l'importance du rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix, en tant que mécanisme visant à fournir un financement rapide et souple dans les situations d'après conflit. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Fonds sur la région indopacifique, avec l'ouverture de crédits en 2014 en faveur du Népal, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Philippines. Le rôle que devra jouer le Fonds en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec un plan de priorités approuvé pour la région autonome de Bougainville en octobre de l'année dernière, mérite d'être souligné. La mise en œuvre des activités sur le terrain en temps voulu sera importante, car Bougainville s'engagera, en juin de cette année, dans une période de cinq ans menant à l'organisation d'un référendum sur l'avenir politique du territoire.

Nous notons également avec satisfaction la poursuite de l'action du Fonds en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes dans le cadre de sa seconde Initiative de promotion de l'égalité des sexes. Comme d'autres l'ont dit aujourd'hui, l'autonomisation des femmes revêt une importance cruciale pour la consolidation d'une paix durable qui profite à tous.

Enfin, s'agissant de l'examen indépendant qui a été réalisé en novembre 2014 concernant le Programme commun sur le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des conflits, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires politiques, nous partageons ses conclusions pour ce qui est de l'utilité des conseillers pour les questions de paix et de développement. Ces conseillers jouent, en effet, un rôle important dans l'aide apportée aux coordonnateurs résidents pour guider de façon stratégique les organismes des Nations Unies sur place, y compris dans la conduite des discussions politiques avec les gouvernements.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'aide à la consolidation de la paix est l'un des principaux outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour le règlement efficace des conflits, la stabilisation des situations après un conflit et la prévention d'une reprise de crises destructrices. Nous pensons que c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe au premier chef la responsabilité de la définition des priorités et des stratégies. Les efforts correspondants déployés par la communauté internationale doivent mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles des pays concernés, avec leur consentement, dans le respect de leur souveraineté nationale et de leur indépendance politique. Toutefois, il ne faut pas limiter les activités de consolidation de la paix à l'édification de l'État et au rétablissement de l'autorité étatique, car il s'agit d'un processus complexe et multidimensionnel qui, outre les aspects politiques, englobe l'aide au développement économique et le règlement de problèmes sociaux urgents. Dans les situations d'après conflit, nous pensons également qu'il est contre-productif de se concentrer excessivement sur les questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, qui n'ont pas de lien direct avec les principaux problèmes ayant déclenché les situations de crise.

La Russie appuie les activités de la Commission de consolidation de la paix visant à accroître l'efficacité de l'ONU et à renforcer la coordination de l'aide internationale fournie aux pays sortant d'un conflit. Nous remercions le Représentant permanent du Brésil pour sa direction efficace des travaux de la Commission en 2014. Nous espérons que l'élan positif qui a été imprimé dans les activités de la Commission sera renforcé sous la présidence suédoise.

Nous prenons note du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (A/69/818). Au cours de l'année écoulée, le calendrier des travaux de la Commission a été très chargé. Sa première session de fond sur la question de la mobilisation de ressources en faveur de la reconstruction après un conflit a donné lieu, selon nous, à des échanges utiles et ouverts. Cette manifestation a confirmé que la Commission peut jouer un rôle important en tant que plate-forme de dialogue unique en son genre pour les discussions intergouvernementales sur les questions d'actualité générales ou transversales en matière de consolidation de la paix.

Les efforts concertés déployés par les États Membres ont été notés dans les modalités de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous comptons que le Groupe d'experts nommé par le Secrétaire général effectuera une étude objective et présentera un ensemble équilibré de recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour examen, contribuant ainsi à rendre plus efficace le travail de la Commission en tant qu'organe

intergouvernemental jouant un rôle central dans le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, dans le respect rigoureux des prérogatives des organes principaux de cette organisation mondiale.

Nous constatons une certaine logique dans le thème déclaré de la deuxième session de fond, qui sera consacré aux questions du financement durable des activités de consolidation de la paix. Nous pensons que les débats doivent se confiner au mandat de la Commission et ne pas créer une autre plate-forme pour examiner des questions qui sont censées être traitées dans le cadre d'autres structures pertinentes de l'Assemblée générale.

Au cours de l'année écoulée, la Commission a continué de déployer des efforts énergiques pour aider les pays inscrits à son ordre du jour, y compris dans le cadre des formations pays. Par exemple, les efforts consentis au Burundi pour relever les défis liés à la reconstruction et à la consolidation de la paix après le conflit et pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité ont abouti à la modification de la nature de la présence des Nations Unies dans ce pays à partir du 1er janvier. Pour consolider ces résultats positifs, il est essentiel que les Burundais eux-mêmes puissent résoudre les problèmes émergents, sans ingérence ou pression extérieure et sur un pied d'égalité. Toutefois, la reprise des conflits en République centrafricaine et au Soudan du Sud, où nous avons assisté à une hiérarchisation de priorités injustifiée et parfois imposée de l'extérieur, au gaspillage et à la dispersion de ressources déjà limitées et à des ingérences dans des domaines relevant de la compétence d'autres acteurs, exige une analyse approfondie afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

L'épidémie de l'Ebola a failli mettre en péril les réalisations de la Commission de consolidation de la paix en matière de paix et de sécurité en Sierra Leone, en Guinée et au Libéria. Grâce à ses compétences spécialisées, la Commission a pu s'adapter rapidement aux besoins des gouvernements concernés et contribuer aux efforts internationaux pour remédier à la crise. Le Fonds de consolidation pour la paix est un important mécanisme de financement d'urgence qui contribue à la mobilisation des ressources à long terme à des fins de relèvement et de développement. Nous prenons note de la coordination par le Fonds de l'appui financier aux efforts internationaux dans les pays touchés par le virus Ebola et du fait qu'il a atteint l'objectif fixé en allouant 100 millions de dollars à des projets de consolidation de la paix. Nous insistons sur l'importance de la répartition de l'aide financière entre les pays et nous demandons instamment que la prochaine session de la Commission de consolidation de la paix soit l'occasion de discuter des moyens qui permettraient d'améliorer les outils existants du Fonds et d'accroître la prévisibilité des financements pour les efforts de consolidation de la paix.

Mme Mejía Velez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer le travail réalisé par l'Ambassadeur du Brésil, Antonio de Aguiar Patriota, Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, qui a permis d'accomplir des progrès et de mettre en place des processus robustes en 2014, comme l'illustrent les rapports de la Commission (A/69/818) et du Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Olof Skoog et lui souhaiter plein succès à la présidence de la Commission au cours de cette année très importante. Après avoir suivi son intervention ce matin, je suis convaincue que nos priorités et nos stratégies pour l'avenir de nos travaux sont bien choisies.

La Colombie souligne l'importance de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix en tant qu'éléments centraux du mandat de l'ONU. C'est pourquoi nous réitérons notre engagement et notre appui en tant que nouveau membre de la Commission à la présente session, et également en tant que membre du Groupe d'experts consultatif du Fonds, nommé récemment par le Secrétaire général.

En ce qui concerne le rapport de la Commission de la consolidation de la paix, la Colombie estime qu'il est essentiel de continuer à promouvoir la cohérence entre les politiques et les activités de consolidation de la paix. La première session annuelle de la Commission en 2014 a permis de réaliser des progrès importants en répertoriant les domaines dans lesquels il est possible de mener une action coordonnée. Ces progrès seront renforcés par la mise au jour des lacunes existantes et la réalisation d'activités telles que la coordination de l'appui au niveau interne et au niveau bilatéral avec les États Membres et d'autres acteurs. Nous voudrions à cet égard appeler l'attention sur les efforts conjoints menés par la Commission de consolidation de la paix avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. L'harmonisation de leurs rôles complémentaires et de leurs stratégies de

renforcement de la coopération a conduit à des progrès tangibles dans les programmes nationaux.

La Colombie se félicite du rôle croissant que les organisations régionales et sous-régionales jouent dans les processus de consolidation de la paix et le renforcement de ce rôle, notamment par la création d'associations dynamiques et alignées sur les priorités de chaque pays, qui facilitent l'avancement des travaux sur le terrain.

Les efforts de consolidation de la paix exigent également la mobilisation d'un appui financier, technique et politique à court, à moyen et à long terme. Les mécanismes internationaux se heurtent à des difficultés lorsqu'il s'agit de garantir un appui opportun et soutenu. Pour cette raison, la Colombie souligne qu'il importe d'approfondir le débat sur la question des financements prévisibles. Les pays sortant d'un conflit sont confrontés à des difficultés économiques et sociales qui se traduisent par des besoins considérables en ressources. La Commission est l'enceinte la mieux placée pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de mobilisation des ressources aux fins de consolidation de la paix et pour appeler à leur déboursement en temps opportun.

La Colombie rappelle le rôle que les femmes jouent en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Il faut continuer à promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les activités de la Commission et du Fonds. Les femmes doivent devenir des acteurs essentiels des accords de paix et des processus de réconciliation nationale et de formulation de politiques nationales, afin que, dès leur conception, ces processus tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

La poursuite de la réflexion sur la nature et la portée du rôle consultatif de la Commission à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité demeure une priorité pour assurer la complémentarité et la coordination des processus de consolidation de la paix. Il faut poursuivre les échanges de vues entre ces organes de l'ONU, qui gagneraient parfois à être plus ouverts et plus dynamiques, et procéder conjointement à une analyse des attentes et des progrès réalisés et à la définition d'objectifs réalistes.

Enfin, la Colombie voudrait réitérer qu'elle attend avec intérêt les résultats de l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et espère que les enseignements qui en seront tirés permettront de renforcer l'impact des efforts de consolidation de la paix sur le terrain, ainsi que la capacité et l'autorité de la Commission s'agissant de donner des conseils quant aux politiques permettant d'améliorer les conditions de vie des populations des pays sortant d'un conflit, ce qui est en fin de compte son rôle le plus important. Un processus réussi de consolidation de la paix axé sur l'appropriation nationale et le renforcement des capacités nationales est le premier pas pour tourner la page sur un passé de conflits et d'affrontements et permettra de jeter les fondements solides et durables d'un avenir prometteur pour les populations.

M. Alsayed (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Brésil pour le leadership dont il a fait preuve à la tête de la Commission de consolidation de la paix et pour les efforts déployés en vue de l'établissement du rapport (A/69/818) sur les travaux de la Commission. Nous remercions également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ma délégation se réjouit à la perspective de coopérer avec la Suède dans le cadre de sa présidence de la Commission de consolidation de la paix durant cette année. Nous avons toute confiance en sa capacité à mener à bien ces travaux.

L'Égypte est convaincue que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle crucial. Elle constitue en effet un cadre global pour améliorer les politiques de consolidation de la paix sur la base de l'expérience de ses membres et pour coordonner les efforts des différents acteurs en matière de consolidation de la paix, y compris les équipes des Nations Unies dans les pays sortant d'une crise, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les partenaires internationaux, régionaux et locaux de ces pays, dans le but de prévenir la reprise de conflits. Grâce à ce rôle, la Commission a contribué à consacrer l'appropriation nationale des programmes de consolidation de la paix et à faire en sorte que les efforts internationaux soient alignés sur les priorités et stratégies nationales, sachant qu'il n'existe pas de modèle unique qui pourrait être appliqué à tous les États. La Commission a également œuvré à l'appui du cadre de coopération avec les institutions financières régionales et internationales, afin de trouver des solutions innovantes et durables aux problèmes de financement des programmes de consolidation de la paix. Le rapport reflète le grand nombre de sujets couverts par les travaux de la Commission en 2014,

dont certains seront parmi les points importants inscrits à son ordre du jour cette année.

Je voudrais mettre l'accent sur certaines de ces questions.

Premièrement, la Commission a tenu l'année dernière sa première session annuelle sur la question de la création de ressources et la lutte contre les flux financiers illicites dans les pays sortant d'un conflit. Il sera fait fond sur ses résultats durant la deuxième session annuelle qui aura pour thème le « Financement prévisible de la consolidation de la paix : vers moins de cloisonnement » afin de pallier le manque d'instruments financiers publics pouvant assurer un financement rapide, souple et durable, et d'assurer le renforcement des capacités nationales en vue de créer des ressources locales, de lutter contre les flux financiers illicites et de gérer l'aide.

Deuxièmement, la Commission a achevé les travaux préparatoires de l'examen global du dispositif de consolidation de la paix visant à développer le dispositif et les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix afin que cette dernière soit adaptée aux défis actuels et puisse répondre aux besoins réels des pays sortant d'un conflit, ce qui permettra au système des Nations Unies d'aider plus efficacement ces pays. L'Égypte compte participer efficacement au processus de consultations gouvernementales, qui auront lieu au cours du deuxième semestre de cette année, sur l'étude menée actuellement par le Groupe d'experts.

Troisièmement, outre ce que font la Commission de consolidation de la paix et ses formations pays pour mobiliser un appui international en faveur des activités de consolidation de la paix dans les États sortant d'un conflit, je tiens à saluer le rôle central de la Commission dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola, une des pires crises sanitaires dont le monde a été témoin ces dernières années. La Commission a contribué à sensibiliser à un stade précoce la communauté internationale aux dangers que cette crise représente en menaçant les acquis de ces dernières années en matière de consolidation de la paix dans les trois pays inscrits à son programme de travail. Elle a également contribué à l'élaboration des stratégies de l'ONU visant à combattre rapidement le virus.

L'Égypte accorde une très grande importance au renforcement de la coordination et de la complémentarité des rôles de l'ONU et de l'Union africaine dans la consolidation de la paix. C'est pourquoi le Centre de formation du Caire pour le règlement des conflits et le maintien de la paix en Afrique, en coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a accueilli au Caire en décembre 2014 un atelier international sur les aspects régionaux des activités de consolidation de la paix, et en particulier le rôle des acteurs régionaux dans l'appui à la consolidation des institutions étatiques et le renforcement des processus politiques dans les États sortant d'un conflit. Les résultats de cet atelier représenteront une contribution africaine au processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix en cours. En outre, l'Égypte souligne l'importance de l'appropriation par les États africains du programme de consolidation de la paix mené sur leur territoire et, à cet effet, elle a présenté une initiative en vue de mettre en place un centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement au lendemain d'un conflit dans le but de former les cadres africains qui contribueraient à la mise en place des institutions nationales durant la phase d'après-conflit.

Enfin, je me dois de mentionner le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745) et de saluer le rôle du Fonds à l'appui des activités de consolidation de la paix dans plus de 20 pays malgré des ressources limitées et une augmentation des besoins. À cet égard, nous affirmons l'importance d'une coordination adéquate entre le Fonds pour la consolidation de la paix et les partenaires internationaux, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement, ainsi que les missions des Nations Unies et leurs organismes présents sur le terrain afin d'accroître l'efficacité du financement par le Fonds des activités de consolidation de la paix et de trouver des solutions novatrices et durables qui contribuent à assurer un financement plus souple et à répondre aux besoins réels sur le terrain.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais néanmoins faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Pour commencer, je tiens à remercier l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, pour le dynamisme dont il a fait preuve l'année dernière. Je souhaite au nouveau Président, l'Ambassadeur Olof Skoog, plein succès durant sa présidence de la Commission. Nous saluons le travail réalisé par les Présidents des formations pays ainsi que par le

Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Je saisis également cette occasion pour remercier M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général, et son équipe compétente au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de leur dévouement et de leurs efforts.

La Croatie appuie fermement la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. Nous avons fait campagne avec énergie pour la création de la Commission, dont nous sommes membres depuis sa première session. Nous avions alors foi en l'importance et la pertinence de ses travaux et continuons d'y croire.

S'agissant des activités de la Commission durant la période à l'examen, je voudrais aborder brièvement deux faits importants : l'action menée pour lutter contre l'épidémie d'Ebola et la toute première session annuelle de la Commission. Nous tenons à souligner le rôle joué par la Commission pour appeler l'attention de la communauté internationale et du système des Nations Unies sur les conséquences de la crise d'Ebola pour les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix dans les trois pays les plus touchés, qui figurent également à l'ordre du jour de la Commission. Nous nous félicitons de la convocation, en juin 2014, de sa toute première session annuelle. Nous espérons que ce format permettra aux membres de la Commission d'accorder une importance accrue à son programme et de se l'approprier, ce qui est essentiel pour assurer que la Commission tire parti de son énorme potentiel.

Nous attendons avec intérêt la deuxième session annuelle, qui se tiendra cette année et sera axée sur le financement prévisible de la consolidation de la paix. Cette question revêt une importance particulière compte tenu de la demande accrue d'appui financier, aussi bien de la part de nouveaux bénéficiaires qu'en raison du renforcement des programmes actuels. Nous devons toutefois indiquer que tout cela contraste avec le manque de financements restant à pallier.

La consolidation de la paix exige la participation active, soutenue et coordonnée des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Elle requiert également une absence d'exclusive. Nous considérons que l'autonomisation des femmes contribue de manière considérable à promouvoir l'ouverture et la cohésion dans les situations d'après-conflit. Nous nous félicitons donc que la Commission de consolidation de la paix continue d'accorder de l'importance au rôle des femmes dans la consolidation de la paix et à leur contribution à la consolidation et au maintien de la paix. Nous nous félicitons que le plan stratégique du Fonds qui porte sur la période 2014-2016, adopté l'année dernière, prévoie une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes lors de l'établissement des programmes avec le lancement de la deuxième Initiative de promotion de l'égalité des sexes.

La consolidation de la paix a considérablement évolué depuis 2005, et nombreux sont ceux qui pensent que la Commission de consolidation de la paix doit s'adapter à un contexte qui évolue rapidement. Dans ce contexte, nous partageons l'avis selon lequel nous devons tirer le meilleur parti de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de cette année afin qu'il devienne aussi pertinent et efficace que possible. Nous considérons qu'il faut établir un lien entre le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix et d'autres processus d'examen en cours, à savoir l'examen des opérations de maintien de la paix et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ainsi qu'avec le nouveau programme pour le développement durable. Tous ces processus doivent formuler des recommandations ambitieuses et établir des liens solides entre la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

La consolidation de la paix exige les efforts concertés d'un ensemble d'acteurs, et il faut prêter attention en parallèle à des questions liées à la sphère politique, à la sécurité et au développement. Nous considérons que la bonne gouvernance est un élément décisif des processus de consolidation de la paix. À cet égard, nous estimons qu'il faut intensifier les efforts pour que la Commission de consolidation de la paix coopère davantage avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et afin d'améliorer la coordination et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Nous insistons sur l'importance de renforcer la cohérence régionale, qui est indispensable pour aider les pays à maintenir la paix et éviter qu'ils ne replongent dans un conflit.

Par ailleurs, nous prenons note des difficultés croissantes rencontrées dans le domaine de la sécurité. Bien que nous soyons préoccupés d'une manière générale par l'éventualité d'un débordement, nous sommes en réalité tout particulièrement préoccupés par la propagation du terrorisme. D'où la nécessité de financer des projets qui ne sont pas habituellement axés sur la consolidation de la paix.

Il convient de souligner que l'appropriation et la responsabilité nationales ainsi que le renforcement des capacités nationales en fonction des besoins nationaux spécifiques doivent être au cœur de tout effort de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement des nouveaux dispositifs directeurs mis au point par le Fonds, en collaboration avec les missions des Nations Unies, le but étant de mieux assurer la prise en main nationale et la direction stratégique des projets.

Je voudrais pour terminer réaffirmer l'appui indéfectible de la Croatie aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies et son profond attachement aux travaux de la Commission.

M. Van der Vliet (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas se félicite du débat d'aujourd'hui, de même que du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (A/69/818) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745).

Nous nous alignons sur la déclaration faite par le Chef de la délégation de l'Union européenne.

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole et de réaffirmer l'attachement du Royaume des Pays-Bas à la consolidation de la paix, qui est cruciale pour réduire l'écart existant entre la sécurité et le développement dans les pays fragiles qui sortent d'un conflit.

Avant de poursuivre, je tiens à remercier l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, de son engagement et des résultats obtenus au cours de l'année écoulée. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Olof Skoog de son élection à la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Enfin, je tiens à remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Tarranco, de leur soutien.

Les deux rapports annuels que nous examinons aujourd'hui sont tous les deux des documents détaillés, ce qui montre la complexité des problèmes rencontrés dans le domaine de la consolidation de la paix. Le Royaume des Pays-Bas comprend cette complexité, car il participe à des activités de consolidation de la paix dans nombre de pays à travers le monde. Nous pensons que l'ONU a un rôle essentiel à jouer en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix. C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas est un fervent partisan du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies depuis sa création, tant politiquement que financièrement. À titre d'exemple, au cours de la dernière décennie, les Pays-Bas ont versé plus de 50 millions d'euros au Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui le classe parmi les principaux donateurs du Fonds. En outre, mon pays est un membre actif de la formation Burundi, et est ravi de faire de nouveau partie du Comité d'organisation.

L'année 2015 est une année d'examens. C'est une année au cours de laquelle nous dresserons le bilan de ce que nous avons appris afin de nous préparer tous ensemble à relever les défis qui nous attendent. Les Pays-Bas se réjouissent à la perspective de contribuer activement à l'examen du dispositif de consolidation de la paix. À cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour souligner brièvement quatre points importants.

Premièrement, il vaut mieux prévenir les conflits que devoir y remédier. C'était justement là l'un des objectifs premiers du dispositif de consolidation de la paix. Nous pensons que tous les instruments dont dispose l'ONU doivent être utilisés avec le maximum d'effet s'agissant de l'alerte précoce et de l'action rapide.

Deuxièmement, concernant les liens qui existent entre le maintien et la consolidation de la paix, il est essentiel d'inclure des éléments de consolidation de la paix dans la mise en place des missions des Nations Unies ainsi que dans le processus de transition après le retrait d'une mission, afin de prévenir une reprise des conflits. Il importe par conséquent d'aligner l'examen du dispositif de consolidation de la paix sur celui des opérations de paix. Ce point a été souligné lors de la conférence régionale sur les opérations de maintien de la paix que les Pays-Bas ont organisée en février. En outre, l'alignement sur l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est lui aussi important, car l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes pour tenir compte des besoins particuliers des femmes et des filles durant un conflit et pendant la reconstruction au lendemain d'un conflit doit faire partie d'une approche intégrée aussi bien en matière de maintien que de consolidation de la paix.

Troisièmement, l'enseignement le plus important que nous ayons sans doute pu tirer est que la consolidation de la paix est un processus multidimensionnel. La promotion de la paix, de la justice et du développement dans les pays vulnérables requiert une démarche globale. Elle nécessite une vision et une stratégie claires

arrêtées sur la base d'objectifs communs, de même qu'un engagement politique continu, un financement du développement et des moyens pour garantir la sécurité de manière efficace et responsable. Les Pays-Bas ont acquis une expérience considérable à cet égard au cours de la dernière décennie, comme en témoigne, par exemple, notre contribution à la mission intégrée de maintien de la paix au Mali, au sein de laquelle nous avons adapté en conséquence nos programmes de coopération bilatérale.

Quatrièmement, le Royaume des Pays-Bas croit au travail en partenariat. Il est donc de la plus haute importance de continuer de travailler en étroite coopération avec les pays bénéficiaires et de veiller à ce que leurs voix soient entendues au cours du processus d'examen.

Le programme de consolidation de la paix est un programme global. C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec une profonde satisfaction le vaste cadre d'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui vise au-delà des institutions phares de la consolidation de la paix et prend en considération le fonctionnement du système des Nations Unies dans son ensemble. À cet égard, les Pays-Bas attendent avec intérêt la tenue de la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix en juin, au cours de laquelle les questions du financement prévisible de la consolidation de la paix et la réduction du cloisonnement seront examinées.

Enfin, le Royaume des Pays-Bas restera un partenaire favorable à la paix, à la justice et au développement. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer notre ferme attachement au dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, du Brésil, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, de sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) sur les travaux de sa huitième session. Je tiens en outre à le remercier du dévouement et du ferme engagement dont il a fait preuve à la tête des travaux de la Commission durant l'année 2014. Je remercie également l'Ambassadeur Olof Skoog, de la Suède, qui préside actuellement la Commission de consolidation de la paix, de sa déclaration.

Le Rwanda se félicite du rapport de la Commission de consolidation de la paix et du rapport du Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745), qui fournissent une analyse détaillée des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen de 2010, ainsi que des problèmes persistants sur lesquels la Commission doit se pencher pour aider les pays sortant d'un conflit.

Les sujets couverts par le rapport dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui témoignent de l'ampleur de ces problèmes. La Commission est par conséquent devenue la voix de notre conscience, et nous invite à nous engager davantage et à fournir des efforts collectifs pour que nous puissions nous montrer à la hauteur des attentes des peuples et des sociétés qui aspirent à une paix et à un développement durables.

Ma délégation souhaite souligner la nécessité de faire fond sur les importants domaines d'action définis en 2014, à savoir la préparation et la tenue de sa toute première session annuelle en juin; les préparatifs de l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix; et l'intégration des perspectives régionales dans les travaux de la Commission. Nous prenons également note de l'engagement particulier de la Commission dans les formations pays grâce à une démarche continuellement axée sur ses trois fonctions essentielles, à savoir l'accompagnement, la sensibilisation et la mobilisation des ressources.

Nous notons avec satisfaction l'action menée par la Commission dans les pays touchés par l'épidémie d'Ebola, dont les effets se font sentir sur la paix, la sécurité et le développement. La Commission a contribué à capter durablement l'attention internationale, ce qui a permis d'enrayer la propagation de l'épidémie et d'en minimiser les répercussions, en particulier sur les acquis relatifs à la consolidation de la paix dans les pays touchés. Les parties prenantes, notamment l'ONU et les institutions financières internationales, devraient entretenir cette dynamique afin de préserver les progrès récents et d'avancer sur la voie d'une solution durable à cette crise.

S'agissant de la mobilisation des ressources, nous appelons à continuer de plaider en faveur des pays inscrits à l'ordre du jour et à aider à mettre en exergue les progrès politiques et socioéconomiques afin d'attirer l'aide et les investissements. Nous appelons également à identifier les points d'entrée qui permettront d'exploiter le potentiel des fondations, du secteur privé et d'autres donateurs non traditionnels.

Pour ce qui est des formations pays, nous nous félicitons de l'implication de la formation Burundi, qui a supervisé la planification du transfert au Gouvernement burundais et à l'équipe de pays des responsabilités assumées par le Bureau des Nations Unies au Burundi, et notamment de son interaction accrue avec les partenaires régionaux clefs, alors que le Burundi est le théâtre de tensions politiques en amont des élections législatives. À cet égard, la visite que l'Ambassadeur de la Suisse, M. Paul Seger, Président de la formation Burundi, a effectuée en mai l'an dernier au Rwanda ainsi qu'au siège de la Commission économique pour l'Afrique, est louable.

Soucieux du rôle positif des femmes dans la reconstruction après un conflit, le Rwanda a salué la prise en compte, par la Commission, de la problématique hommes-femmes dans les activités de consolidation de la paix. Nous avons également accueilli favorablement les recommandations faites à l'issue de la manifestation spéciale organisée le 3 septembre de l'année dernière sur le thème des femmes, actrices de la paix au quotidien. La Commission doit régulièrement promouvoir des manifestations de cette nature, non seulement à New York mais également dans les pays inscrits à son ordre du jour, ainsi que pour le compte des groupements régionaux concernés.

S'agissant des méthodes de travail, nous encourageons la Commission à identifier et à documenter les bonnes pratiques de ces 10 dernières années, notamment en favorisant l'enseignement croisé entre les formations pays. Nous pensons que, depuis 2005, l'ONU aurait déjà dû être en mesure d'identifier un ensemble de bonnes pratiques et d'enseignements concernant les moyens d'accroître l'efficacité de l'appui aux efforts nationaux pour consolider et pérenniser la paix. Malgré une évolution positive dans ce domaine, des progrès supplémentaires restent nécessaires.

Nous espérons que l'examen en cours sera l'occasion de nous pencher sur le panorama complet des interventions de l'ONU dans les situations d'après-conflit et sur les moyens d'adapter les rôles et responsabilités de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, afin qu'ils viennent renforcer ces interventions.

Nous espérons également que l'examen aidera à intensifier les efforts visant à promouvoir une relation plus efficace et plus complémentaire entre la Commission de consolidation de la paix et les principaux organes de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous encourageons la Commission à continuer d'étudier les moyens de renforcer son rôle consultatif et son interaction auprès du Conseil de sécurité – en particulier en organisant régulièrement, au niveau des experts, des réunions visant à faire un état des lieux – et à améliorer le dialogue informel entre les membres du Conseil et le groupe des présidents de la Commission. Le Rwanda a l'expérience de cet état des lieux, puisqu'il en a été le coordonnateur pendant son mandat au Conseil de sécurité en 2013-2014. Il avait alors permis au Conseil d'évaluer la portée de la fonction consultative de la Commission et les modalités d'interaction lorsqu'un pays se trouve inscrit à l'ordre du jour des deux organes. Il avait également permis au Conseil d'être régulièrement informé de l'évolution de la situation dans les pays inscrits à ces ordres du jour.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur le rapport du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous avons pris note de la hausse marquée des contributions en 2014 par rapport à 2013. Nous remercions les États Membres et les donateurs pour cette précieuse contribution.

Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait demandé un examen périodique du Fonds pour la consolidation de la paix afin d'orienter la révision du plan stratégique du Fonds en 2014, et nous espérons que le Fonds sera en mesure de croître tant en volume qu'en envergure, pour continuer à renforcer sa contribution, ce qui permettra à l'ONU d'améliorer l'utilité et la cohérence de ses propres apports à la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit.

M. Seger (Suisse) : Comme d'autres l'ont dit avant moi, l'année en cours est un moment clef pour le dispositif de consolidation de la paix puisqu'elle va être soumise à son deuxième examen après celui de 2010. Pour ce qui est de l'examen, nous saluons l'approche choisie en deux phases, avec un rapport rédigé par le Groupe d'experts consultatif, basé sur des études de cas, suivi par un processus intergouvernemental. Par rapport à 2010, cela devrait permettre un meilleur suivi des recommandations qui émaneront de nos négociations.

La Suisse se réjouit des efforts en cours du Groupe d'experts consultatif, sous la direction de l'Ambassadeur Gert Rosenthal, et reste à disposition pour partager avec les experts ses expériences en tant que Présidente de la formation Burundi de la Commission de consolidation

de la paix – le Burundi faisant l'objet d'une des cinq études de cas.

Comme nous le savons, l'examen en cours s'inscrit dans une dynamique plus large. En parallèle, le Secrétaire général a entamé une revue des opérations de maintien de la paix. Bien que les deux processus soient différents, leurs champs d'étude se recoupent sur plusieurs sujets. Dès lors, une étroite coordination des deux examens et des recommandations émanant des deux groupes d'experts est souhaitable.

Nous devons aussi veiller à ce que l'examen du dispositif de consolidation de la paix ne soit pas marginalisé mais se voit accorder l'attention nécessaire par les États Membres et le Secrétariat.

Ce dernier point est d'autant plus important au vu de l'examen de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et, surtout, du grand exercice de la formulation des objectifs pour un développement durable, deux processus additionnels qui chargent notre programme de travail cette année. Cependant, ils représentent également des opportunités réelles de synergies.

Dans ce contexte, nous suggérons de saisir l'occasion de l'examen pour déterminer comment mieux utiliser le dispositif de consolidation de la paix non seulement pour des situations post-conflictuelles, mais aussi pour la prévention des conflits. En effet, l'expérience démontre que la période qui suit un conflit est souvent similaire à la période qui précède un conflit. Tout le monde prônant le renforcement de l'instrumentaire préventif, pourquoi ne pas utiliser la Commission de consolidation de la paix aussi pour traiter les situations potentiellement conflictuelles dans l'objectif de préserver la paix? Évidemment, un tel engagement devrait se faire avec le consentement du pays en question, pour respecter le principe de l'appropriation nationale. Mais le fait que la Commission de consolidation de la paix offrirait un environnement souple et amiable pourrait, pour un pays, constituer une incitation à discuter d'une situation dans cette enceinte, surtout si l'alternative est un examen par le Conseil de sécurité.

En parlant de moments importants pour la Commission de consolidation de la paix, je voudrais aussi évoquer la période clef pour la consolidation de la paix dans laquelle se trouve le Burundi, formation que la Suisse préside depuis 2009. La succession d'élections qui se tiendront dans le pays entre fin mai et août 2015, nous indiquera à quel point le Burundi a pu progresser sur son chemin vers la paix et le développement durables.

Je ne veux pas trop m'attarder sur la situation au Burundi puisque le sujet aujourd'hui est général. Mais je voudrais assurer l'Assemblée que la formation accompagnera de très près l'évolution de la situation dans le pays et fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir des élections libres, transparentes, crédibles, inclusives et paisibles. En même temps, j'invite tous les États Membres et les institutions des Nations Unies à soutenir le pays et le peuple burundais dans cette phase cruciale. À condition que les élections se passent de manière satisfaisante, la formation de la Commission de consolidation de la paix est prête, en accord avec le Gouvernement, à refocaliser son engagement davantage sur les questions de développement socioéconomique. Cela ne signifie pas un abandon des activités du volet « paix ». L'expérience nous enseigne que si le mantra « il n'y a pas de paix sans développement et pas de développement sans paix » est souvent répété, c'est parce qu'il est vrai. C'est certainement une leçon à tirer lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, dont j'ai parlé tout au début de mon intervention. En effet, la Suisse considère que le fait que la Commission de consolidation de la paix est le seul organe au sein des Nations Unies à couvrir les aspects de paix et de développement constitue un grand atout.

Pour terminer, la Suisse exprime ses sincères remerciements au dernier Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, ainsi qu'au Sous-secrétaire général, M. Oscar Fernández-Taranco, et à son équipe, pour leurs précieux efforts. Nous tenons également à exprimer notre plein soutien au travail du Président actuel de la Commission, l'Ambassadeur de Suède, Olof Skoog.

M^me^ Frankinet (Belgique) : La Belgique s'associe pleinement à l'Union européenne pour la déclaration que son observateur a prononcée, et souhaite apporter quelques éléments complémentaires, à titre national.

Au cours de l'année écoulée, la Commission de consolidation de la paix a eu l'occasion de se pencher sur la question des processus de transition lors du retrait d'une mission des Nations Unies ainsi que sur les défis inhérents à ce type de processus, à savoir, premièrement, le maintien de l'attention de la communauté internationale sur le pays en question; deuxièmement, la poursuite du processus politique et, troisièmement, la continuité en termes d'aide et de capacités. Le Burundi et la Sierra Leone sont deux pays à l'ordre du jour de la

Commission de consolidation de la paix concernés par ce cas de figure, tandis que le Libéria, après une pause, va voir la poursuite de la diminution des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Ces défis illustrent le fait que la consolidation de la paix est un processus de longue haleine, qui requiert un engagement et une stratégie sur le long terme, tant de la part des autorités nationales, des acteurs locaux, et de la société civile que des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/69/818) met notamment l'accent sur l'importance, dans ce contexte, de la cohésion sociale et du renforcement des institutions. La réforme du secteur de la sécurité en est certainement un exemple. Le caractère inclusif du processus de consolidation de la paix est une condition essentielle de l'appropriation nationale. Tous ces aspects sont fondamentaux pour le travail de la Commission de consolidation de la paix, en particulier dans le cadre des instruments mutuels d'engagement.

La Belgique salue l'attention accordée dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix à la mobilisation interne des revenus, avec un accent particulier sur la lutte contre les flux financiers illicites et les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles. La présence de ressources naturelles dans les pays émergeant d'un conflit peut offrir de formidables opportunités en termes de revenus, de création d'emplois et de relèvement économique, mais elle s'accompagne aussi de défis complexes en termes de gestion et de lutte contre l'exploitation illégale, qu'il convient de prendre en compte dans le cadre des processus de consolidation de la paix.

La Belgique tient également à saluer les efforts de sensibilisation menés par la Commission de consolidation de la paix et ses formations géographiques quant au possible impact de l'épidémie d'Ebola sur le processus de consolidation de la paix, la stabilité, le bien-être économique et la cohésion sociale dans les trois pays concernés inscrits à son ordre du jour : le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. Comme l'a annoncé le Ministre belge de la coopération au développement, M. Alexander De Croo, il y a deux jours à la manifestation spéciale de la Commission consacrée à la crise de l'Ebola, la Belgique a contribué à hauteur de 40 millions d'euros à la lutte contre l'épidémie et ses effets via les institutions et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations telles que Médecins Sans Frontières.

La Commission de consolidation de la paix avait également mis en garde à ce sujet contre l'impact négatif d'un isolement de ces pays, qui en aurait aggravé la situation, notamment sur le plan économique. À cet égard, je tiens à souligner le rôle joué par le secteur privé, en l'occurrence la compagnie aérienne belge, Brussels Airlines, qui a continué à desservir ces pays tout au long de la crise, ce qui a permis de fournir une aide humanitaire ainsi que d'assurer la mobilité du personnel humanitaire, et donc d'éviter un isolement de ces pays.

Pour terminer, la Belgique tient à remercier le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, de son engagement et de son travail à la tête de la Commission et elle souhaite plein succès à l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, qui lui a succédé. La Belgique salue également le rôle joué par M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, M^me^ Judy Cheng-Hopkins, qui l'a précédé, et le Bureau qu'il dirige, et le soutien qu'ils apportent aux travaux et aux activités de la Commission de consolidation de la paix. Enfin, je puis assurer l'Assemblée que la Belgique continuera de s'impliquer étroitement dans les travaux de la Commission et qu'elle participera pleinement aux processus d'examen de l'architecture de paix et de sécurité.

M^me^ Colín Ortega (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (A/69/818), compte tenu du caractère crucial que revêt pour la Commission l'année en cours, dans laquelle on va procéder au deuxième examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix. À cet égard, qu'il me soit permis de saluer le travail du Groupe d'experts consultatif sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Gert Rosenthal.

La tragique reprise du conflit en République centrafricaine et le recul des progrès obtenus par la Commission de consolidation de la paix ont débouché sur le déploiement d'une mission multidimensionnelle de maintien de la paix de grande envergure comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Ce cas a mis en évidence le risque élevé de rechute dans le conflit lorsque les institutions sont faibles et la cohésion sociale fragile.

D'autre part, la crise de l'Ebola est l'autre problématique porteuse d'enseignements pour la Commission, dans la mesure où cette épidémie mettait en péril les progrès obtenus dans trois des pays inscrits à son ordre du jour. Le cadre de dialogue et de coordination que fournit la Commission a joué à cet égard un rôle déterminant aux fins d'un échange d'idées sur les effets qu'a cette épidémie sur le développement économique, la sécurité, la gouvernance et les institutions politiques en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. D'autre part, la crise de l'Ebola a mis en exergue la nécessité d'intensifier les efforts internationaux visant à atténuer la dégradation de la croissance économique, des finances publiques et du fonctionnement de l'État dans ces trois pays.

Le Mexique reconnaît que la transition des missions des Nations Unies constitue un domaine clef dans lequel la Commission peut apporter une contribution précieuse. Un fonctionnement actif de la Commission, au-delà de l'aspect consultatif, est essentiel aux fins de transitions progressives et sans heurts entre une opération de maintien de la paix et une présence des Nations Unies axée sur le développement. La Commission peut recenser les domaines qui requièrent une plus ample attention et un plus grand appui de la part de la communauté internationale, elle peut faire office de cadre permettant à tous les acteurs pertinents, tant aux niveaux national et régional qu'international, de faire valoir leurs points de vue dans le cadre de leur contribution à la définition des mandats et stratégies relatifs aux transitions des opérations de maintien de la paix et des missions de consolidation de la paix

Dans le même ordre d'idées, ma délégation voudrait lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il se penche sur deux défis mis en évidence par la Commission dans le cadre des processus de transition : la garantie d'un appui aux capacités techniques et financières pour répondre aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix et la fourniture d'une aide pour soutenir des processus politiques sans exclusive. Des échanges et une coopération plus dynamiques entre la Commission et le Conseil de sécurité permettraient de rendre la participation de la Commission encore plus productive. Ma délégation considère que la tenue de réunions périodiques entre les Présidents des formations pays et le Conseil de sécurité sur les pays inscrits à leur ordre du jour est une pratique extrêmement utile. De même, le Mexique salue la proposition présentée par la Commission d'élaborer une stratégie visant à intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la Commission dans chaque pays. Cette initiative apporterait une contribution importante à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il y a cinq ans, le Mexique, de concert avec l'Irlande et l'Afrique du Sud, a dirigé le premier processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix. La méthodologie et le contexte politique de la Commission étaient tout à fait différents à l'époque. Les résultats de cet examen ont permis de définir plus clairement le rôle que doit jouer la Commission non seulement dans le dispositif de consolidation de la paix, mais aussi dans la paix et la sécurité internationales dans son ensemble. Aujourd'hui, cela est plus évident que jamais au regard des revers enregistrés dans certains pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et de l'émergence de nouveaux défis auxquels sont confrontés ces pays, tels que le virus Ebola.

En ce qui concerne l'examen de cette année, le Mexique estime que celui-ci devrait prendre en considération les aspects suivants : l'examen de la transition des missions de maintien de la paix; les problèmes systémiques qui compromettent l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'après conflit; l'amélioration des mandats et des programmes visant à remettre sur pied les institutions et les processus de réconciliation nationale; l'optimisation des méthodes et des outils de travail de la Commission afin que son rôle de conseil, d'appui et de sensibilisation puisse être encore revitalisé et renforcé; et les moyens d'améliorer la cohérence et l'harmonisation des décisions de la Commission, ainsi qu'un suivi plus uniforme des engagements pris par les instances multilatérales pertinentes.

Le processus d'examen quinquennal doit être mis à profit pour produire des idées permettant d'améliorer le fonctionnement et l'influence de la Commission afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions dans la pleine mesure de ses capacités et d'améliorer son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ma délégation continuera de participer de façon constructive à ce processus d'examen, ainsi qu'aux autres processus d'examen actuellement en cours, à savoir l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Nous espérons que ces processus génèreront des synergies et se renforceront mutuellement afin

d'améliorer l'action du système des Nations Unies. Une attention particulière doit être accordée à l'évaluation des bureaux intégrés des Nations Unies qui contribuent à la consolidation de la paix et qui sont eux-mêmes des missions politiques spéciales. À l'occasion, ils travaillent sur le terrain avec les opérations de maintien de la paix, ainsi qu'avec les formations pays de la Commission de consolidation de la paix.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission de consolidation de la paix et le Secrétaire général de leurs rapports complets (A/69/818 et A/69/745). Nous partageons les analyses et les principales recommandations qui y figurent.

Le Kirghizistan appuie pleinement les activités du Fonds pour la consolidation de la paix, un mécanisme unique en son genre qui aide les pays à surmonter les situations de conflit et d'après conflit et à instaurer la paix et la stabilité. Le Fonds continue de jouer un rôle important dans le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. C'est pourquoi il est primordial d'accroître les contributions des donateurs afin que le Fonds puisse atteindre son objectif de 100 millions de dollars et mettre en œuvre son plan stratégique pour les deux prochaines années.

Le Kirghizistan coopère activement avec le Fonds pour la consolidation de la paix depuis 2010, date à laquelle ce dernier lui a alloué un montant de 10 millions de dollars pour des projets d'intervention rapide visant à empêcher l'escalade du conflit dans le sud du pays. De ce fait, nous avons pu mener à bien des projets de relèvement et de stabilisation de la situation après le conflit. Une importante décision stratégique a été prise en 2013, année où le Fonds a alloué un montant supplémentaire de 15 millions de dollars pour la stabilisation et le relèvement à long terme, ce qui a permis au Kirghizistan de lancer 10 projets en 2014. Ces projets portaient notamment sur des priorités clefs telles que la promotion de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme, le développement des collectivités locales, l'enseignement multilingue et l'identité civique.

Je tiens à souligner que ces projets sont mis en œuvre par sept organismes des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes – en coopération étroite et efficace avec les institutions publiques concernées, ainsi qu'avec les collectivités locales et les organisations de la société civile. Nous sommes convaincus que la réalisation de ces projets permettra de consolider davantage la paix et la stabilité du pays et de renforcer l'unité interethnique. À cet égard, je tiens à souligner l'adoption de la notion de renforcement de l'unité nationale et des relations entre les groupes ethniques, ainsi que le concept de la politique d'État dans la sphère religieuse.

Je voudrais également souligner qu'il importe de continuer à renforcer le suivi, le retour d'expérience et l'évaluation. Il convient de noter qu'un comité directeur mixte a été mis en place en 2013 pour soutenir les activités du Fonds pour la consolidation de la paix et des organismes des Nations Unies au Kirghizistan. Ce comité est composé de 28 membres représentant le Parlement, les bureaux du Président et du Gouvernement, les organismes d'État, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies. Il fournit des orientations sur le plan des priorités de consolidation de la paix du Kirghizistan en surveillant et en pilotant la réalisation des projets financés et en veillant à l'atteinte des résultats essentiels. Ainsi qu'il est indiqué dans les rapports, le Kirghizistan a accompli des progrès solides et substantiels.

Nous pensons que l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes doivent se voir accorder la plus haute priorité. À cet égard, nous saluons l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes lancée par le Fonds pour la consolidation de la paix en vue d'élargir l'appui en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Nous nous félicitons que, l'année dernière, le Fonds pour la consolidation de la paix ait approuvé deux propositions de projets dotés d'un budget supérieur à 1,6 million de dollars pour le Kirghizistan. Ces projets visent à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Kirghizistan, à résoudre le problème de l'accès à des données fiables, à prévenir la violence sexiste et à y répondre de manière efficacement.

Nous avons bon espoir que ces projets apporteront également une contribution significative à la mise en œuvre du plan d'action national du Kirghizistan relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et permettront d'assurer une participation plus active des femmes aux activités de consolidation de la paix. Le Kirghizistan se félicite également de l'approche régionale adoptée par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre de son plan stratégique pour les

années 2014 à 2016. Un programme a été mis au point sur la coopération transfrontière au service de la paix et du développement durables, ce qui, nous l'espérons, permettra de renforcer la coopération et l'interaction régionale entre pays voisins, tels que le Kirghizistan et le Tadjikistan.

Le Kirghizistan tiendra des élections parlementaires en novembre. Le Président du Kirghizistan, M. Almazbek Atambaev, a insisté sur l'importance de la tenue d'élections libres et régulières, qui constituent une étape clef de la transition du pays vers une démocratie parlementaire, ainsi que sur le renforcement de l'unité nationale afin de progresser résolument sur la voie du développement durable. À cet égard, nous apprécions à leur juste valeur les projets menés au Kirghizistan par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ils abordent les principaux problèmes qui se posent et mettent l'accent sur les segments les plus vulnérables de notre société et sur l'accroissement des potentiels aux niveaux national et local. Nous espérons que le Fonds continuera de jouer un rôle actif en aidant au renforcement de la stabilité, de la paix et du développement humain. Ma délégation continuera de coopérer activement avec le Fonds pour la consolidation de la paix et les organismes des Nations Unies et à leur apporter son plein appui.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne ce matin.

D'emblée, je voudrais rendre hommage au Brésil, et en particulier à son Représentant permanent, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, pour l'efficacité et le brio avec lesquels il a dirigé les travaux de la Commission de consolidation de la paix durant l'année écoulée. Je félicite également la Suède et l'Ambassadeur Olof Skoog pour leur accession à ces importantes fonctions pour l'année à venir. Le Président de la Commission peut compter sur le plein appui du Danemark en vue de la réalisation des priorités fixées pour l'année prochaine.

L'année 2015 est une année cruciale pour le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies., Lee Danemark a soutenu activement sa création il y a 10 ans, et il est déterminé à contribuer au succès du processus d'examen mené cette année. Ce qui est en jeu, c'est la capacité de l'ONU d'assurer une paix durable dans les situations d'après-conflit. Cet objectif est au cœur même du rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Dans le cadre de cet examen, il faudra faire une analyse honnête des succès et des faiblesses des institutions qui forment le dispositif de consolidation de la paix. Nous devons réaliser des progrès pour renforcer la capacité des Nations Unies à stabiliser les pays sortant d'un conflit et les États fragiles, pour garantir des transitions plus efficaces des situations de conflit à la phase de consolidation de la paix et de développement, et pour promouvoir des efforts de consolidation de la paix plus cohérents, mieux coordonnés et véritablement globaux à l'échelon national.

Grâce à sa base élargie de donateurs, le Fonds pour la consolidation de la paix bénéficie d'un large appui et est un instrument efficace au sein du dispositif de l'ONU. Le Danemark a contribué au Fonds depuis sa création et a versé des contributions pluriannuelles en 2006 et en 2012. Nous sommes en train de planifier les contributions pour les prochaines années. L'examen du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a été effectué l'année dernière, a permis également de mettre en évidence les contributions positives apportées par celui-ci. En particulier, le Danemark se félicite de l'accent qui a été mis sur le suivi et l'évaluation des activités et de l'impact des interventions du Fonds. Pour que le Fonds continue de bénéficier d'un large appui, il est crucial que les résultats de ses activités soient clairement enregistrés.

Dans le cadre de ses allocations, le Fonds pour la consolidation de la paix doit continuer à se concentrer sur les pays les plus fragiles sortant d'un conflit. Le Danemark se félicite particulièrement de l'engagement du Fonds dans les efforts essentiels menés dans des pays tels que la Somalie, le Soudan du Sud et le Mali, et du fait qu'il a mis davantage l'accent sur les efforts de consolidation de la paix au niveau régional dans des régions prioritaires telles que le Sahel. L'approche régionale est d'une importance cruciale pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui sont à l'origine des conflits et des menaces transfrontalières.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix. Le Gouvernement danois appuie fermement l'objectif fixé par le Secrétaire général consistant à veiller à ce qu'au moins 15 % des allocations du Fonds soient consacrées au financement de projets visant principalement l'égalité des sexes. Des efforts supplémentaires s'imposent pour atteindre cet objectif prioritaire dans les meilleurs délais. Une autre priorité doit être de veiller à ce que les différents canaux de

l'appui financier à la consolidation de la paix, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de l'ONU, soient plus intégrés et mieux coordonnés au niveau des pays.

Étant donné les trois processus d'examen liés entre eux actuellement en cours – l'examen des opérations de paix, l'examen du dispositif de consolidation de la paix, et l'examen de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité – la synergie, la coordination et une réflexion commune sont d'une importance cruciale. Le Danemark continuera à appuyer les efforts visant à coordonner ces processus en vue de renforcer le rôle que joue l'ONU dans l'instauration d'une paix durable.

M. Shingiro (Burundi) : Je voudrais, d'entrée de jeu, remercier le Président Kutesa d'avoir convoqué cet important débat conjoint sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). Je remercie également le Secrétaire général pour la qualité de son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix, qu'il a bien voulu soumettre au débat aujourd'hui.

Je remercie en outre mon collègue Antonio de Aguiar Patriota, Représentant Permanent du Brésil et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son allocution très riche de ce matin. Je le félicite encore une fois pour le professionnalisme et la compétence exceptionnelle dont il a fait montre durant son mandat à la tête de la Commission. Même si je l'ai déjà fait à d'autres occasions, je ne peux pas ne pas féliciter de nouveau le représentant de la Suède, M. Olof Skoog, pour son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix et lui souhaiter en même temps un succès retentissant durant son mandat.

Sans vouloir entrer dans les moindres détails du rapport de la Commission, je voudrais dire un mot sur certains de ses passages saillants. Premièrement, en ce qui concerne la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi actif, je puis dire qu'au Burundi, la Commission a, à travers la formation Burundi, participé à la mobilisation des principaux partenaires régionaux et internationaux dans le cadre du suivi des engagements mutuels contractés à Genève en 2012 lors de la Conférence des partenaires au développement du Burundi. À cet égard, la Commission devrait dorénavant s'appuyer sur les conclusions de la table ronde, tenue à Bujumbura les 11 et 12 décembre 2014, pour concentrer son action au Burundi sur les processus et les mesures indispensables au bon déroulement d'élections démocratiques en 2015 et à l'accélération de la mise en œuvre du programme de développement durable du pays.

Deuxièmement, pour ce qui est de la promotion de la cohérence, au Burundi, nous nous réjouissons du fait que la Commission a intensifié ses activités de dialogue avec les grands partenaires régionaux, en particulier pendant l'épisode de la fièvre électorale en cours. Je tiens à souligner que la visite au Rwanda et au siège de la Communauté d'Afrique de l'Est effectuée en mai par le Président de la formation Burundi, ainsi que les fréquentes réunions de la Commission avec les voisins de notre pays, les États de la région et les principaux acteurs internationaux ont contribué sensiblement à renforcer la cohérence de l'appui fourni.

Troisièmement, en ce qui concerne la cohérence et aspects régionaux de la consolidation de la paix, qu'il me soit permis d'insister sur l'importance de la dimension régionale. La Commission est particulièrement bien placée pour promouvoir une plus grande harmonie entre les dimensions sous-régionale, régionale, continentale et internationale des interventions menées au lendemain des conflits. L'expérience de la Commission au Burundi a confirmé qu'une plus grande cohérence régionale et sous-régionale est un facteur clef dans le soutien des efforts liés à la consolidation de la paix. Il reste essentiel de continuer à intégrer les perspectives régionales et sous-régionales dans le travail de la Commission.

L'expérience vécue dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission souligne l'importance de la dimension régionale du conflit. En effet, de nombreux pays peuvent préférer recevoir de l'aide et des conseils des pays pairs de leur propre région, et les organisations régionales peuvent être mieux placées pour intervenir en temps opportun et pour aider à la prise de décision pour trouver des solutions idoines à certaines questions sensibles. Nous nous réjouissons tout naturellement que pendant la période couverte par le présent rapport, la Commission a insisté davantage sur l'importance de renforcer la cohérence régionale, qui est indispensable pour aider les pays à maintenir la paix et éviter qu'ils replongent dans les conflits.

Les récents événements survenus dans les pays figurant au programme de la Commission ont fait ressortir le rôle fondamental que les pays voisins, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines peuvent et devraient jouer en tant que principaux partenaires des processus politiques et de la lutte contre les facteurs d'instabilité. Par conséquent, la Commission doit renforcer encore davantage sa

collaboration avec les pays d'Afrique qui entrent dans sa composition, notamment les voisins immédiats des pays figurant à son programme. Elle doit continuer de mettre l'accent sur le raffermissement des liens institutionnels et de la collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales intéressées dans l'objectif de répondre plus efficacement aux problèmes et aux possibilités propres à chaque pays.

Quatrièmement, en ce qui concerne les nouvelles questions transversales, comme la lutte contre l'épidémie d'Ebola et la prise en compte de la dimension genre, nous saluons le fait que la Commission s'est attachée à mener une campagne d'information ici, à New York, sur les effets que la crise d'Ebola pourrait avoir à long terme sur la paix, la stabilité, la cohésion sociale et le bien-être économique des pays touchés. Pour ce qui est de la participation des femmes à la vie politique dans les périodes post-conflit, la dimension sexospécifique de la consolidation de la paix mérite une attention soutenue et un engagement indéfectible. Nous estimons que pour partir sur de bonnes bases, les femmes doivent être autorisées à participer aux négociations de paix ainsi qu'à faire partie du processus de transition après un conflit.

Cinquièmement, ma délégation tient à souligner l'importance que représente le lien entre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité en matière de consolidation de la paix. Les deux aspects sont comme les deux faces d'une même médaille. Le DDR est étroitement lié à la réforme du secteur de la sécurité au sens large. Les décideurs et les praticiens doivent donc prendre les liens qui existent entre les deux aspects et les aborder en même temps et avec le même engagement. Le succès ou l'échec de l'un affecte naturellement l'autre. Mon pays, le Burundi, est disposé à partager sa belle expérience dans le domaine du DDR avec d'autres pays sortant d'un conflit, par la voie triangulaire, avec l'intervention de l'Union africaine, de l'ONU ou des institutions financières internationales.

Sixièmement, et enfin, je voudrais dire un mot sur l'appropriation nationale. Ma délégation estime que l'appropriation nationale à un seul niveau n'est pas suffisante. Il faut aller au-delà et l'étendre aux niveaux local, national, régional et continental. Ces quatre niveaux d'appropriation sont essentiels à la mise en œuvre d'un processus de paix que l'on veut durable. L'appropriation locale, nationale, régionale et continentale non seulement renforce la légitimité de la mise en œuvre des programmes mais elle contribue également à assurer la viabilité de toute la capacité nationale une fois l'opération de maintien de la paix terminée.

M^me^ Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à saluer l'esprit d'initiative qui s'est manifesté et tous les efforts qui ont été déployés sous la présidence de l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota à la huitième session de la Commission de consolidation de la paix, laquelle a jeté les bases de l'examen du dispositif de consolidation de la paix auquel l'Assemblée générale doit procéder. Nous félicitons l'Ambassadeur de Suède, M. Olof Skoog, pour son accession à la présidence de la Commission en 2015.

La Commission a été créée il y a 10 ans et nous considérons que l'examen de 2015 est très opportun et nécessaire pour garantir qu'elle soit l'instrument stratégique dont l'ONU a besoin pour consolider la paix. Nous appuyons le protocole qui permettra d'identifier les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. Nous nous félicitons de la mise en place du Groupe d'experts consultatif présidé par l'Ambassadeur Gert Rosenthal. Nous ne doutons pas que ce Groupe d'experts contribuera à s'assurer que l'examen sera mené à bien.

Il est toujours impératif de fournir l'assistance nécessaire aux pays sortant d'un conflit qui s'efforcent de remettre en place des institutions démocratiques, d'assurer un dialogue sans exclusive entre toutes les parties concernées et de garantir la réconciliation nationale nécessaire. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront suivre la voie de la paix, de la stabilité et du développement sans aucun risque de retour en arrière. Il est donc nécessaire que la Commission joue un rôle moteur, soit fermement engagée en faveur de ce processus et apporte une assistance soutenue. C'est en conciliant les vues et en unissant les efforts des formations pays ainsi que par les contributions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et du Fonds pour la consolidation de la paix que, ensemble, il sera possible d'assurer la consolidation de la paix en vue d'un développement durable. La Commission est bien placée pour promouvoir une cohérence et des synergies accrues entre les politiques et les mesures relatives aux trois dimensions de la consolidation de la paix, à savoir la sphère politique, la sécurité et le développement. Les synergies entre ces piliers peuvent être encore plus productives et efficaces si nous veillons à ce que les objectifs de chaque formation pays soient adaptés aux besoins spécifiques sur le terrain et à ce que les

informations soient communiquées à tous les acteurs et parties prenantes concernés, aussi bien sur le terrain qu'au sein du système des Nations Unies.

À cet égard, nous appuyons le rôle consultatif que joue la Commission auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela devrait favoriser un engagement accru de l'ONU et d'autres entités sur le long terme à l'appui des pays sortant d'un conflit. Le Conseil de sécurité doit prêter attention aux conseils et aux recommandations de la Commission et les prendre dûment en considération au moment de définir les mandats des missions de maintien de la paix.

Ma délégation tient à réaffirmer l'importance de la problématique hommes-femmes pour la consolidation de la paix. Les femmes sont non seulement les premières victimes des conflits mais peuvent également être d'importants agents du changement, réparer le tissu social et promouvoir un dialogue sans exclusive et la réconciliation nationale. Elles méritent l'appui soutenu de la Commission, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives locales permettant d'assurer la consolidation de la paix.

Nous devons renforcer le rôle que joue la Commission dans la promotion de l'harmonie et de la coordination entre les organisations sous-régionales, régionales et internationales dans le cadre des mesures prises après un conflit. L'intervention dynamique et coordonnée face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en est un exemple. Cette coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, qui connaissent mieux les besoins et les obstacles rencontrés sur le terrain doit faire partie des enseignements tirés et mérite d'être menée ailleurs pour continuer de renforcer le rôle des formations pays et maintenir leur pertinence. Un financement prévisible est nécessaire à la mise en œuvre des politiques de réconciliation qui s'attaquent aux causes profondes du conflit et assurent un développement durable qui profite à tous afin d'éviter des revers et une reprise du conflit. C'est pourquoi nous nous félicitons que la prochaine session annuelle soit consacrée au financement prévisible en faveur de la consolidation de la paix.

Enfin, nous prenons note du travail réalisé et de l'appui apporté par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, sous la direction de M. Oscar Fernandez-Taranco et de son équipe. Sa contribution sera essentielle lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Nous réitérons l'attachement de notre délégation à la Commission et nous félicitons de l'occasion offerte de partager nos vues à cet égard.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé cet important débat commun qui tombe à point nommé sur les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745). C'est l'occasion idéale pour les États Membres d'échanger des vues sur les travaux de la Commission et du Fonds et de mener une réflexion sur leurs idées y relatives.

Je saisis cette occasion pour féliciter et saluer l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, qui préside la Commission de consolidation de la paix pour l'année 2015, et pour lui assurer l'appui de ma délégation dans son action constructive. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Représentant Permanent du Brésil, pour son rôle dynamique et sa contribution remarquable en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix en 2014.

Le Népal attache une grande importance aux travaux du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, et participe très activement à ses travaux, et ce à divers titres. Membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et compte tenu de l'expérience acquise à l'échelon national en matière de gestion des situations de sorties de conflit, le Népal est déterminé à continuer de contribuer aux travaux de la Commission.

Ma délégation se félicite de la démarche analytique adoptée dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix. Le rapport analyse les difficultés, les lacunes et les perspectives du dispositif de consolidation de la paix. Le rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix indique que, dans l'ensemble, le recours aux opérations et aux activités du Fonds a atteint un niveau satisfaisant. Il explique en outre pourquoi il faut fournir un appui technique, financier et en matière de développement aux pays qui sont en proie à des conflits.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix souligne, à juste titre, l'importance d'instaurer une paix et une sécurité durable grâce à une réponse cohérente et coordonnée, ainsi que la nécessité de garantir

l'appropriation nationale, les processus nationaux ouverts à tous, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'emploi des jeunes et la création d'emplois, la mobilisation des ressources idoines à la consolidation de la paix et l'échange des données d'expérience et des enseignements de l'expérience, en particulier grâce à la coopération triangulaire et à la coopération Sud-Sud.

Le rapport montre par ailleurs clairement l'importance des partenariats dans le processus de paix. Le Népal estime que le partenariat entre la Commission de consolidation de la paix, les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales – y compris par l'intermédiaire de la coopération triangulaire et Sud-Sud – et les autres acteurs internationaux concernés est effectivement fondamental pour harmoniser l'appui destiné à améliorer l'efficacité des efforts de consolidation de la paix. Le cadre stratégique de développement doit se fonder sur des consultations plus larges afin de mieux refléter les priorités nationales. Le rapport insiste à juste titre sur le fait qu'il existe un document unique de planification globale autour duquel l'ensemble de l'appui international doit tourner.

À cet égard, il est pertinent de rappeler que, dans sa résolution 2086 (2013), le Conseil de sécurité met en exergue et réaffirme les liens importants qui existent au sein des missions de maintien de la paix multidimensionnelles. Il déclare en outre demeurer prêt à faire appel aux services de la Commission de consolidation de la paix en matière de conseil, de sensibilisation et de mobilisation des ressources, et souligne qu'il faut tirer davantage parti de ses compétences pour promouvoir et favoriser une démarche intégrée et cohérente en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles menées dans les pays figurant à son ordre du jour.

Nous nous rappelons avec satisfaction l'appui fourni par la Mission des Nations Unies au Népal au processus de paix népalais, de même que la contribution constante au Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal. Entre autres choses, le Fonds a contribué à la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité grâce à un plan d'action national spécifique, qui est le premier du genre en Asie du Sud. Le plan intervient dans des domaines clefs comprenant la participation, la protection et la prévention, la promotion, les secours d'urgence et le relèvement, la gestion et le suivi des ressources, et l'évaluation. Un comité interministériel de mise en œuvre en coordonne l'exécution, et un comité directeur ministériel en assure la surveillance. Il s'agit de l'un des travaux pionniers du Gouvernement népalais ayant des effets positifs sur le processus de paix du pays. Encouragé par les résultats positifs qu'il ne cesse d'obtenir, comme le montre également le rapport de suivi à mi-parcours de ce plan pour 2014, le Gouvernement s'emploie à l'adapter au niveau infranational.

À cet égard, la toute première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, en juin 2014, qui s'est tenue juste après la réunion annuelle des parties prenantes du Fonds pour la consolidation de la paix, était une étape importante. La session annuelle de la Commission a permis une meilleure interaction et des échanges plus fournis entre les parties prenantes concernées au Siège de l'ONU et sur le terrain, ainsi que dans les capitales des États Membres. Ma délégation souligne l'importance d'institutionnaliser la session annuelle de la Commission, afin de renforcer la cohérence et la pertinence de ses travaux et d'offrir une tribune permettant d'engager des débats de fond sur des thèmes choisis et de guider l'orientation politique de la Commission.

Ma délégation attend avec impatience la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix de cette année, qui se tiendra en juin 2015, sur le thème du « Financement prévisible de la consolidation de la paix : vers moins de cloisonnement ». Ce sera l'occasion pour tous de faire montre de la volonté politique nécessaire et de faire de réelles avancées s'agissant du cloisonnement.

Cette année est importante pour la Commission de consolidation de la paix, avec notamment l'examen du dispositif de consolidation de la paix pour pouvoir renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, notamment en améliorant l'efficacité et les retombées du dispositif pour pouvoir en tirer parti au maximum conformément au mandat convenu.

Comme l'ont demandé l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, un examen complet sera effectué tout au long de l'année par ces deux organes, au cours duquel il est prévu de dresser le bilan des difficultés rencontrées par la Commission. Nous devons trouver des moyens d'améliorer ses relations avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, dans le but d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Commission, avec des résultats visibles. À cet égard, ma délégation est

d'avis que l'examen du dispositif de consolidation de la paix doit aller de pair avec l'examen des opérations de paix des Nations Unies, qui est actuellement en cours. Ma délégation souligne que toutes les mesures de réforme doivent s'appliquer de manière coordonnée, complémentaire et holistique à l'échelle du système.

Malgré les divers contextes, qui varient d'un pays à l'autre, nous voyons beaucoup de points communs dans les visions et les fondements de la consolidation de la paix. Nous devons tirer les enseignements de nos expériences passées. À cet égard, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience doit être étoffé et pleinement utilisé en tant que plateforme d'apprentissage et de diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience dans les formations pays, ainsi que dans l'ensemble de la communauté de consolidation de la paix. Nous estimons qu'un meilleur suivi et une meilleure intégration de ces conclusions dans toutes les activités de consolidation de la paix permettront grandement d'améliorer notre efficacité sur le terrain.

Pour finir, je voudrais appeler vivement tout un chacun à réfléchir aux possibilités que nous offre l'année 2015 dans notre travail, et à redoubler d'efforts pour rendre le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies plus efficace et plus efficient, afin de répondre aux aspirations des populations touchées par les conflits à la paix, à la stabilité et à une croissance économique durable.

M^me^ Grignon (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée général d'avoir convoqué la présente séance, nous offrant ainsi la possibilité de prendre la parole devant l'Assemblée. Nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli par le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et le félicitons de sa gestion résolue et efficace de la Commission de consolidation de la paix au cours de la période couverte par le rapport annuel (A/69/818). Je le remercie également du rapport complet et de son intervention.

La délégation kényane s'associe à la déclaration faite au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix. Nous remercions également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont nous saluons l'action soutenue.

Je profite de cette occasion pour féliciter et saluer le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Olof Skoog, le nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix. Je le remercie de la récente visite qu'il a effectuée dans les pays les plus touchés par le virus Ebola, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, et du rapport qu'il a présenté aux membres. Au vu de cet échange initial avec l'Ambassadeur Skoog, nous sommes convaincus que la dynamique imprimée au travail de la Commission de consolidation de la paix par le précédent Président sera maintenue et consolidée sous sa direction.

Je saisis cette occasion pour remercier et féliciter également les Présidents des différentes formations de l'important travail qu'ils continuent d'effectuer. Nous attendons avec intérêt des élections pacifiques et espérons une consolidation de la démocratie en Guinée et au Burundi.

Ma délégation note avec satisfaction l'importance accrue de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix dans les situations de sortie de conflit dans différentes parties de l'Afrique, dont nous font le compte rendu les deux rapports annuels. Certes, cela n'est pas sans problèmes, mais il y a d'importants enseignements à tirer afin d'améliorer la situation à l'avenir. Il est évident, d'après les deux rapports, que la consolidation de la paix est multidimensionnelle. Elle englobe des efforts politiques, sécuritaires et de développement dans les pays sortant d'un conflit.

Il faut donc que la consolidation de la paix s'inscrive dans une continuité, dans le cadre d'une même architecture de paix et de sécurité. Voilà pourquoi nous pensons que pour réussir la consolidation de la paix et le développement à long terme, il faut qu'y participent tous les membres de la société. C'est pourquoi aussi le dispositif de consolidation de la paix doit intégrer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) en vue d'assurer la participation et l'implication actives des femmes dans la consolidation de la paix.

Le succès des initiatives de consolidation de la paix dépend de la direction politique, d'un engagement politique international soutenu et d'un appui régional favorable. En 2014, la Commission de consolidation de la paix s'est appliquée à travailler sur ces trois plans, avec un grand succès, comme en atteste la promptitude avec laquelle elle a réagi pour lancer l'alerte sur l'épidémie d'Ebola et mobiliser l'appui de la communauté internationale. Son engagement efficace dans le processus politique au Burundi, qui, de ce fait, n'a pas replongé dans le conflit, est un autre de ses succès.

Ces succès nous font espérer en l'avenir, mais il faut dire qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour que la Commission de consolidation de la paix puisse combler le fossé existant entre le cycle de conflits et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, selon les dispositions de son mandat, tel que défini à sa création il y a dix ans. La consolidation de la paix est une entreprise de longue haleine qui requiert un appui financier, technique et politique soutenu ainsi qu'une collaboration constructive avec les acteurs régionaux et les autres protagonistes des processus de paix. En l'état, la Commission de consolidation de la paix est une entité consultative siégeant à New York. Son succès à l'avenir pourra nécessiter de solides efforts dans le sens d'un approfondissement des relations existantes avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine.

Les relations symbiotiques qu'entretiennent la Commission de consolidation de la paix et les entités régionales alimentent la Commission en connaissances inégalables sur les situations locales, y compris les éventuels domaines prioritaires, tandis que la Commission offre le meilleur des compétences et des capacités internationales disponibles dans les domaines de la collecte de fonds et des bons offices, tous essentiels pour l'instauration d'une paix durable. La prise en charge et la participation des pays sont très importantes, depuis la définition des priorités jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain, en passant par l'élaboration et la mise en place d'un cadre d'action.

Je voudrais souligner l'importance du rôle que jouent l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires dans la prévention des conflits, en plus de fournir une assistance au relèvement et à la reconstruction après un conflit en soutien des processus de paix et de sécurité. Il est préférable et moins coûteux d'éviter les conflits ou de les endiguer dès le début par des interventions préventives. Et la Commission peut procéder à ces interventions de façon efficace. Toutefois, le dispositif de consolidation de la paix doit faire l'objet d'un examen complet. Voilà pourquoi la délégation kényane se félicite du mandat et de l'examen prévu, et espère qu'il sera exhaustif, inclusif, transparent et pragmatique. Nous espérons aussi qu'il fera fond sur les très utiles enseignements que nous avons tirés.

S'agissant de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix, ma délégation espère qu'il permettra de définir le rôle de la Commission et du Fonds dans la prévention des conflits et dans la fourniture de garanties contre la rechute dans le conflit dans le cadre d'une démarche axée sur l'être humain et sur l'engagement. Nous espérons aussi que le dispositif sera mieux défini dans son mandat, ses fonctions et ses ressources et qu'il pourra occuper la place qui est la sienne dans le système des Nations Unies. Enfin, je voudrais assurer l'Ambassadeur Skoog de l'appui de notre délégation durant tout son mandat.

M. Espinoza (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier de son travail l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Président sortant de la Commission de consolidation de la paix. Nous souhaitons aussi à l'Ambassadeur Skoog plein succès dans ses fonctions de nouveau président de la Commission durant une année particulièrement importante, où nous l'assurons de toute notre coopération. Nous nous félicitons de la présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/69/818) et du rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/69/745), qui nous donnent l'occasion de passer en revue les succès et de cerner les défis existants et ceux qui se profilent pour l'avenir. Nous nous félicitons que la Commission mette l'accent sur la mise en place des institutions et sur la cohésion sociale afin de permettre aux pays en proie à un conflit de parvenir à une paix durable et de ne pas replonger dans l'engrenage de la violence et de l'affrontement. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est par conséquent aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a 10 ans. À cet égard, la Commission a besoin de l'appui financier constant et coordonné des différents acteurs nationaux, bilatéraux et multilatéraux, afin de pouvoir mettre en place les conditions politiques propices qui lui permettront de soutenir les programmes de consolidation de la paix à moyen et long termes.

Dans le cadre de ces efforts, nous insistons sur l'utilité d'un assouplissement du fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix, qui lui permette de répondre aux besoins sur le terrain et de s'y adapter. Ce faisant, nous devons avoir une compréhension claire des priorités et des attentes des pays ciblés par ces initiatives, ce qui permettra de faire de l'appropriation une réalité. Nous réitérons l'importance d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes à titre systématique dans les processus de consolidation de la paix. Une participation égale des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix est essentielle. Les femmes sont des agents dynamiques du changement et en tant que tels crédibilisent les missions, facilitent le processus de

dialogue, aident à la collecte de l'information au sein des populations et favorisent l'éducation, entre autres.

Les expériences positives peuvent être reproduites à condition qu'un plus grand pourcentage des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix soit affecté à des projets visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Nous insistons aussi sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans les efforts de consolidation de la paix. Une action régionale cohérente est nécessaire pour que les politiques mises en œuvre soient viables et permettent la mise en place des conditions propres à prévenir la résurgence des conflits. Nous espérons que les efforts visant à créer ou à renforcer les partenariats spécifiques favorables à la consolidation de la paix se poursuivront.

Les flux financiers illicites demeurent un obstacle omniprésent au processus de consolidation de la paix, en entravant une gestion transparente et efficace des fonds. C'est pourquoi nous appuyons le rôle de la Commission dans la définition des politiques requises pour renforcer les initiatives internationales et régionales de lutte contre les mouvements financiers illicites.

Nous appelons de nouveau à continuer d'approfondir de mieux en mieux la fonction consultative de la Commission auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité afin de veiller à la bonne complémentarité et à la coordination des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits, dans les phases de transition des opérations de maintien de la paix, par exemple, ou par une meilleure interaction avec les présidents des différentes formations pays, dans les moments cruciaux liés aux mandats.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu cette année sera l'occasion de prendre acte de l'expérience accumulée et d'améliorer la capacité qu'a le système des Nations Unies d'appuyer les processus de consolidation de la paix et d'avancer dans la prévention des conflits. Nous soulignons l'importance du maintien d'une synergie entre cet effort et l'examen du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ainsi que l'examen mondial de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt les conclusions de ces examens et avons pleine confiance à cet égard dans le travail que réalisera l'Ambassadeur Gert Rosenthal à la tête de ces efforts.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat d'aujourd'hui. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 29 et 109 de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier tout particulièrement les interprètes d'être restés après l'heure fixée pour la séance d'aujourd'hui.

La séance est levée à 13 h 50.